

Troisième séance, jeudi 18 décembre 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Assermentation. – Rapport 2014-DEE-51 Développement du projet blueFACTORY et des plateformes technologiques, leur rôle dans la politique d'innovation et les interactions avec la politique des hautes écoles; discussion. – Projet de décret 2014-DEE-52 Crédit d'engagement en faveur de la future association Innosquare; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2014-DEE-50 Aide financière en faveur de la Biofactory Competence Center SA; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport 2014-DFIN-86 Traitements des conseillers d'Etat, des préfets, des juges cantonaux et des membres de commissions d'Etat (Rapport sur P2011-GC-40); discussion. – Motion 2011-GC-42 (Les jetons de présence des magistrats représentant l'Etat doivent être reversés à l'Etat [M1129.11]); prise en considération. – Motion 2014-GC-123 (Loi sur le personnel de l'Etat [LPers]); prise en considération.

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: MM. Pierre-Alain Clément, Guy-Noël Jelk, Yves Menoud, Hugo Raemy, André Schneuwly, Edgar Schorderet et Olivier Suter; sans: Patrice Morand.

M^{mes} et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Erwin Jutzet, Jean-Pierre Siggen et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Objets attribués par le Bureau du Grand Conseil en sa séance du jeudi 18 décembre 2014

Projet de décret 2014-DAEC-109 Crédit d'engagement pour les études et les travaux d'aménagement de la route des Grands-Bois, de reconstruction du collecteur d'eaux claires et d'assainissement du pont de la Tuffière, à Hauterive (FR), Corpataux-Magnedens et Arconciel

Objet attribué à la Commission des routes et cours d'eau.

Projet de loi 2013-DIAF-59 Modification de la loi sur l'agriculture (canton sans OGM)

Objet attribué à la commission ordinaire CO-2014-72, composé de Christian Ducotterd, président, et de Jean Bertschi, Simon Bischof, Romain Castella, Dominique Corminboeuf-Strehblow, Louis Duc, Josef Fasel, Fritz Glauser, Patrice Jordan, Gabriel Kolly et Nicolas Repond.

Remplacement d'un membre d'une commission ordinaire

Commission ordinaire CO-2014-68, chargée de l'examen du projet de décret 2014-DICS-86 Initiative populaire «Centre cantonal de natation» (votation populaire)

Bernadette Mäder-Brülhart remplace Bruno Fasel, démissionnaire.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Guido Jungo, Philippe Wieland, Gabriella Weber-Morf, Pascal Chassot, Ambroise Bulambo, Sophie Marchon-Modolo, Alexis Carrel et Michel Seydoux, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2014.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (Applaudissements)

Rapport 2014-DEE-51

Développement du projet blueFACTORY et des plateformes technologiques, leur rôle dans la politique d'innovation et les interactions avec la politique des hautes écoles¹

Rapporture: Erika Schnyder (PS/SP, SC).

Commissaire: Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Discussion

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). Nous remercions le Conseil d'Etat pour les informations transmises au travers de ce rapport 51 concernant le projet blueFACTORY. Il nous aide à avoir une vision un peu plus claire de l'ancien site Cardinal, dont la transformation en parc écologique est en cours.

¹ Texte du rapport pp. 2910ss.

Il nous permet de bien situer l'ensemble des projets concernés, d'un point de vue holistique, sur le développement futur de ce périmètre au centre-ville de notre capitale cantonale.

Le timing indiqué concernant les phases de réalisation est ambitieux, mais devra être absolument respecté. Ceci est impératif, si nous voulons atteindre l'objectif visé, qui est la mise en place d'une politique d'innovation en constante évolution.

Ce qui est essentiel, c'est que l'ensemble des régions et des entreprises du canton profite de la dynamique d'innovation qui est en cours au centre de notre capitale cantonale. Cette politique d'innovation doit tendre vers un développement économique respectueux de l'environnement, créateur d'emplois à haute valeur ajoutée, et surtout donner au canton le juste retour sur investissement qu'il est en droit d'attendre. D'ailleurs, nous n'avons pas le choix; les mouvances fiscales nous attendent, tant au niveau cantonal, fédéral qu'européen. Mais ces investissements devront être suivis et transmis à l'autorité politique de contrôle, avec des rapports réguliers, compréhensibles, lisibles et surtout avec des résultats justifiant les investissements consentis.

Ce rapport démontre aussi que le développement de blueFACTORY aura un coût et que celui-ci sera élevé. On parle en phase 3, à l'horizon de 20 ans, d'un coût de 200 à 250 millions. Le canton ne pourra pas soutenir seul un financement aussi élevé. On nous dit que ceci nécessitera vraisemblablement des montages financiers plus sophistiqués. Qu'est-ce que cela veut dire? Mais, dans tous les cas, de cette stratégie dépendra la survie, à l'aube des années 2030, du site de blueFACTORY. Il sera impératif que cette entité soit en grande partie autonome financièrement.

Pour que le message soit bien compris, une attention particulière devra être apportée à la vulgarisation de la communication, non pas auprès des entités académiques, économiques ou industrielles, mais auprès des décideurs politiques et surtout, auprès de la population fribourgeoise, pour que ce projet devienne une véritable valeur cantonale.

D'autre part, nous tenons à souligner que la recherche fondamentale des entités étatiques de formation doit continuer à évoluer sans contrainte supplémentaire, que la liberté académique des hautes écoles, et en particulier de l'Université, doit être garantie, sans voir ses moyens diminuer au profit d'autres entités.

C'est avec cette question et ces considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). C'est avec satisfaction que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport concernant le développement du projet blueFACTORY.

En effet, des actes et des résultats concrets ont permis de lever quelques doutes et de dissiper quelque peu la nébulosité qui entourait ce projet. Nous avons passé de ce que d'aucuns appelaient de la sculpture sur nuages à des structures concrètes et opérationnelles. Les 90 équivalents plein temps

qui sont aujourd'hui en place sur le site de blueFACTORY, soit 20 de plus que lors de la fermeture de Cardinal, sont là pour en attester.

De plus, des structures très prometteuses sont prêtes à être lancées, lesquelles seront traitées tout à l'heure dans le cadre des deux projets de décret qui nous sont soumis.

J'aime répéter que l'avenir appartient aux audacieux et que la réussite de notre politique d'innovation dépend fortement du degré d'audace dont nous saurons faire preuve. La désindustrialisation massive que connaissent certains pays européens ne nous épargnera pas, sauf si nous profitons des effets puissants que produit l'innovation sur la croissance économique. En effet, 90% du potentiel de croissance dépend de l'innovation. Il est donc de notre devoir de soutenir blueFACTORY, qui doit devenir le poumon de la croissance cantonale. Le rapport nous apprend que les plateformes technologiques de notre parc d'innovations seront financièrement autonomes par les services qu'elles produiront. Mais il faut aller plus loin et faire mieux encore en réussissant le transfert technologique, seul garant de la création de nos emplois, et donc de nouvelles recettes fiscales qui permettront de poursuivre le financement des tâches de l'Etat.

Permettez-moi de rappeler ici que notre politique d'innovation ne sera réussie que si les politiques fiscales et foncières sont performantes. Les trois éléments du triangle d'or que sont l'innovation, la fiscalité et le foncier sont indissociables. L'innovation et la fiscalité ont pris le chemin du succès; j'émetts par contre de sérieux doutes quant à la réalisation d'une politique foncière véritablement active.

Nous profitons également de mettre en exergue que, malgré la nécessité et la pertinence d'une politique d'innovation forte, il faut à tout prix soigner les autres secteurs économiques moins sensibles aux effets de l'innovation. Nos PME et nos métiers de base sont primordiaux et tout aussi nécessaires à la prospérité de notre canton. Il faut se souvenir d'où l'on vient et faire notre le slogan d'une grande société fribourgeoise, active dans l'industrie laitière: l'innovation dans le respect des traditions.

C'est fort de ces quelques considérations et non sans une certaine satisfaction que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Avec beaucoup d'intérêt, notre groupe a étudié le rapport concernant le développement du projet blueFACTORY et des plateformes technologiques.

Im Bericht über die Entwicklung des blueFACTORY-Projekts erwähnt der Staastrat, dass sich die Kosten der Infrastrukturprojekte für die erste Phase auf ca. 13 Millionen Franken und für die zweite Phase auf ca. 50-60 Millionen Franken belaufen. Die Gesellschaft werde zur Finanzierung entsprechende Bankkredite aufnehmen. Es stellt sich uns hier die Frage, wie diese Kredite den Banken zurückbezahlt werden und von wem.

In der dritten Phase beziffert der Staatsrat den Betrag auf ca. 200–250 Millionen Franken, wobei die Finanzierung noch völlig offen sei.

Ich stelle fest, dass der Staatsrat ein unvollständiges, betreffend Finanzierung nicht durchdachtes und mit zu vielen Unsicherheiten behaftetes Konzept präsentiert. Auf gut Deutsch gesprochen oder um Ihr Vokabular zu benutzen, eine wahre Blackbox, bei welcher uns zudem die gesamte Finanzierung nicht transparent erscheint.

Vous mentionnez dans le rapport la collaboration avec le Marly Innovation Center et le Vivier à Villaz-St-Pierre. Concrètement, comment cette collaboration se réalise-t-elle et dans quels domaines?

Früher hatte der Staatsrat erwähnt, dass auf Ende 2012 bereits 60 Arbeitsplätze und aktuell deren 90 besetzt worden seien. Was sind das genau für Arbeitsplätze? Ich gehe davon aus, dass diese alle über den Kanton finanziert werden und dass demzufolge noch kein einzig rein privat finanziertes Unternehmen beziehungsweise noch keine Arbeitsplätze vorhanden sind.

Dans le budget 2015, vous mentionnez, sous votre Direction, secrétariat général, un poste «Dépenses d'exploitation diverses», avec un montant de 4,3 millions de francs. Quelle somme est prévue pour le site blueFACTORY et surtout en faveur de quels projets?

Dans la réponse à la question de nos deux collègues députés Mauron et Thomet du 4 novembre 2014 concernant la fortune de l'Etat de Fribourg, vous mentionnez sous «Affectation des provisions» un total de 188,2 millions de francs et un montant de 30,6 millions de francs pour «Autres». Dans cette rubrique, à quelle hauteur ces chiffres sont en faveur de blueFACTORY?

Es liegt, meine Damen und Herren, in der Verantwortung des Parlaments, dass sich betreffend Transparenz und insbesondere Finanzierung dieselben Fehler und Unterlassungen wiederholen, wie wir sie in der jüngsten Vergangenheit bei anderen Hauptprojekten in unserem Kanton bereits erleben mussten.

C'est pour ces raisons que je pose la question de savoir si le tableau récapitulatif des coûts et du financement du projet, sur la base d'une estimation mentionnée dans le rapport concernant le financement, du 11 mars 2014, est encore actuel?

Nous nous posons également des questions concernant la collaboration avec l'Université, qui était au début assez tendue. Est-il alors assuré que l'Université maintiendra l'indépendance dans le domaine de la recherche? Dans ce contexte, il nous semble que le transfert technologique n'est pas assez transparent et compréhensible.

Concernant le développement futur, nous nous posons des questions par rapport à la position de Fribourg avec d'autres concurrences, notamment à Genève, Bâle et Berne. Nous partons de l'idée que vous avez procédé à une étude du mar-

ché: comment se présente le résultat et surtout quelle est la distinction avec ces autres sites?

Notre groupe prend acte de ce rapport et va soutenir ces deux projets d'innovation à Fribourg. Par contre, nous nous posons des questions par rapport à la transparence, au contenu, au financement et au fonctionnement de blueFACTORY.

Ich schliesse mit einem Zitat von Professor Nils Stieglitz, erschienen in der gestrigen Neuen Zürcher Zeitung zum Thema Risiken kreativer Lösungen, zur Balance zwischen Strategie und radikaler Innovation: «Finanzielle Anreize sind ein schlechtes Instrument, um bahnbrechende Ideen in Unternehmen zu fördern.»

Castella Didier (PLR/FDP, GR). L'innovation et la créativité permettent à la Suisse, grâce à sa première place sur l'indice mondial de l'innovation, de bénéficier d'un tissu économique dynamique, source de prospérité et de pouvoir d'achat, malgré le déficit pénalisant de matières premières dans notre pays.

Fribourg n'a pas toujours été le premier de classe en la matière. Il est toutefois en phase de rattrapage, grâce notamment au démarrage de blueFACTORY mais aussi grâce à l'implication exemplaire des entreprises fribourgeoises, qui soutiennent et participent activement au virage technologique entamé par Fribourg.

Cette nouvelle histoire, blueFACTORY, a, pour ses débuts, un goût de success story qu'il fait particulièrement plaisir de relever.

Le nombre de places de travail a déjà dépassé de 20 unités le nombre de places existant à l'annonce de la fin de la brasserie, pour arriver à 90. Le site accueille déjà 23 entreprises. Ce mérite a été reconnu par la Confédération, qui a cité blueFACTORY comme l'un des 26 projets d'innovation exemplaires parmi les 1600 projets subventionnés en Suisse.

Enfin, grâce à une collaboration intercantionale ouverte sur le monde, nous appartenons au cercle restreint et envié, il faut le dire, des sites reconnus en tant que parc suisse de l'innovation. C'est un pas supplémentaire vers la reconnaissance d'un hub européen d'innovation sur le site de Fribourg, avec l'objectif ambitieux, il est vrai, de créer 2500 places de travail à Fribourg. Le chemin pour atteindre cet objectif est encore long et semé d'embûches. Nous savons que nous allons faire face à certains échecs mais, en matière d'innovation et de start-up, c'est le prix à payer et le risque à accepter dans cette aventure. Je suis toutefois convaincu que les succès attendus nous permettront d'oublier rapidement les inévitables blessures.

D'autre part, j'aimerais relever, alors que nombre de communes s'achoppent sur le développement de leur aménagement du territoire, qu'il s'agit d'un projet exemplaire en matière de politique foncière active et de développement collaboratif. Je salue donc les autorités cantonales et communales, qui démontrent qu'il est possible, en matière d'aménagement du territoire, de travailler ensemble, en saine collabo-

ration avec la population, pour son bien et pour le bien de la collectivité.

BlueFACTORY est en train de rallier les sceptiques de la première heure et c'est tant mieux. Il nous démontre qu'il vaut la peine de s'engager pour le développement d'une économie innovatrice et créatrice, génératrice d'emplois à forte valeur ajoutée, dans le cadre d'un développement économique respectueux et soucieux du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Ce projet permet de lutter activement contre la fâcheuse tendance de notre canton à se transformer en un espace dortoir, que personne ne veut.

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, je saisir également l'occasion, comme cela a été fait par M. Collomb, de vous rappeler que la réforme fiscale est nécessaire aussi à ce succès et qu'il ne faudra point attendre 2019 pour agir et devenir fiscalement attractif en termes d'emplois.

Le parc technologique est une chance à saisir, non seulement pour notre économie, mais également pour nos écoles, qui sont les premiers piliers en matière d'innovation, dans leur rôle de formateur. C'est l'occasion également, et nous ne les citons pas assez souvent, d'accompagner les entreprises existantes dans notre canton vers la technologie et les méthodes de demain.

Nous pouvons donc aujourd'hui constater avec satisfaction, que l'engagement financier de notre canton engendre, par effet domino, les arrivées importantes de crédits privés et fédéraux, pour le bien de notre canton.

Nous possédons de nombreux atouts pour négocier ce virage technologique: nous avons les institutions de formation pour et nous occupons un endroit stratégique en Suisse, à la frontière des grandes forces économiques et à la frontière linguistique de ce pays.

Fribourg a osé, Fribourg doit continuer à oser être visionnaire. Nous avons eu le choix de l'immobilisme rassurant contre celui de l'action courageuse. Le groupe libéral-radical, comme vous, a fait à l'unanimité le choix de l'action. Nous vous demandons donc de soutenir le Conseil d'Etat dans cette voie du futur. Je tiens ici à féliciter les auteurs du rapport, comme tous les acteurs du parc technologique de Fribourg. Je suis de plus en plus convaincu que les investissements consentis aujourd'hui, avec le souci de la durabilité, seront les richesses de demain.

Félicitations également à M. Mossier et à son équipe pour le brio avec lequel ils mènent ce projet.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a, lui aussi, pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'intérêt. Il a toujours soutenu l'option défendue par le Conseil d'Etat concernant blueFACTORY et il voit avec beaucoup de plaisir, comme les autres groupes, cette option se concrétiser. Notre groupe n'a jamais eu beaucoup de doutes sur la justesse de ce pari et il avait l'impatience d'attendre les premiers résultats, qui commencent maintenant à tomber. Il

remercie le Conseil d'Etat pour l'effort qu'il a réalisé, en donnant suite à une demande d'élaboration d'un rapport, pour avoir une vue d'ensemble.

Le groupe Alliance centre gauche prend note qu'il s'agit des premières réflexions sur un sujet à notre sens absolument central, qui est celui des relations entre les hautes écoles et la politique d'innovation du canton. On sait que c'est un sujet compliqué et délicat. La politique d'innovation est un domaine nouveau en matière de politique de développement du canton, dans lequel ce dernier doit un peu rattraper certains retards et où il doit encore développer des initiatives.

Notre groupe a aussi pris note du fait que des efforts futurs devront être faits pour harmoniser les efforts à faire en matière de soutien aux hautes écoles et à la politique d'innovation. Ce sera sûrement un équilibre compliqué vu les moyens toujours limités d'un canton de 300 000 habitants.

Le seul bémol qu'aurait notre groupe concerne l'option zéro carbone. En fait, ce bémol s'exprime sous la forme de trois propositions, auxquelles nous demandons au Conseil d'Etat de prêter une attention pour développer des initiatives dans le futur. Il nous semble effectivement qu'il y a un besoin d'action, qu'on peut faire mieux encore en matière d'application de cette option zéro carbone. Je rappelle que c'est quand même la marque distinctive du site de blueFACTORY par rapport à d'autres sites concurrents en Suisse et en Europe et qu'il importe beaucoup d'être conséquent, soit de dire ce qu'on fait et pas seulement d'annoncer des choses qui ne sont pas suivies d'actes. Le danger et le risque qu'on court, c'est de faire ce qu'on appelle du *greenwashing*. Le *greenwashing* est à la politique d'environnement ce que le blanchiment d'argent est à la politique bancaire. C'est dangereux, ça fait mal et ça montre la difficulté à être conséquent pour des entités publiques.

La première chose à laquelle nous avons porté notre attention, c'est le bilan carbone de la première phase. En fait, il n'en est rien dit et ça nous semble être un manque important; le premier pas doit aller dans le bon sens. On doit pouvoir montrer que cette première phase, effectivement, répond à l'option zéro carbone du site. On doit le montrer et le clamer, pour que nous soyons crédibles sur la place publique.

L'explication qu'on nous a donnée, selon laquelle c'était compliqué et que ça coûtait trop cher, ne peut pas nous satisfaire. Là, on estime que le Conseil d'Etat a une amélioration à apporter.

Le second élément concerne l'option zéro carbone et le fait qu'elle s'attache seulement aux questions d'enveloppe des implantations sur le site. On en a pris note, on a compris, mais il nous semble qu'il faut préciser encore cette notion-là, puisqu'il y a des éléments très simples de fonctionnement, qui ne peuvent pas être ignorés.

Par exemple, que se passe-t-il si demain, une implantation sur le site, tirant profit de la libéralisation du marché de l'énergie, achète de l'énergie sale en Allemagne? Pour un site zéro carbone, ce n'est pas une très bonne image. Donc là, il y a une

amélioration à faire sur cette notion de zéro carbone et son application sur le site.

Le troisième élément touche au bilan que les propriétaires de blueFACTORY, c'est-à-dire la commune de Fribourg et le canton, devront pouvoir tirer après deux ou trois ans de fonctionnement, concernant l'application de la charte. Il y a une charte qui est appliquée aux entreprises et aux implantations qui viennent sur le site. La société anonyme est chargée de veiller à sa bonne application. Le canton ne peut pas se satisfaire, et la commune non plus, de croire des éléments qui viendraient unilatéralement de la part de la Direction du site. On doit pouvoir savoir dans quelles mesures les implantations répondent aux exigences proposées par la charte. Là, il nous semble important de pouvoir, d'ici deux ou trois ans, disposer d'un mécanisme qui permette de rendre l'opération fiable et démontrer son efficacité.

En fait, le soutien du groupe ira aux deux autres projets de demande de crédit, toujours en portant une attention, à moyen et long terme, sur la concrétisation de cette option zéro carbone. Pas pour le plaisir de définir des actions cohérentes avec cette option-là, mais parce que plus de développements ne peuvent pas correspondre à plus d'atteintes aux équilibres dans le développement de notre planète.

La Rapporteure. Effectivement, ce rapport avait été demandé lorsque nous avions discuté ici, dans cette salle du Grand Conseil, le 15 mai dernier, des deux précédents messages concernant le financement de la première phase, soit le projet SLL et ce projet-ci. A ce moment-là, le Grand Conseil avait demandé à pouvoir avoir une vision un peu plus globale de tout ce qui se ferait sur ce site de blueFACTORY, ainsi que sur ses retombées financières. C'est donc ce rapport qui, maintenant, vous indique cette suite qu'il y a dans ce projet d'importance cantonale; il a d'ailleurs été rappelé ici à plusieurs reprises qu'il s'agit vraiment d'une manière de propulser le canton sur le devant de la scène politique et économique, au sein de la Confédération, en matière d'innovation.

La commission a évidemment examiné ce rapport avec beaucoup d'intérêt. Tout ce que vous avez dit ici, au nom des groupes respectifs, a été bien sûr traité et examiné, aussi par la commission, qui s'est posée beaucoup de questions, notamment sur les problèmes de financement, les problèmes de zéro carbone et sur la question de la communication. En effet, il faudra bien entendu que ce projet de blueFACTORY ne reçoive pas seulement l'aval des autorités politiques du canton mais également de la population.

Des questions ont été également posées quant aux effets des investissements, importants tout de même, il faut le souligner, que le canton est amené à injecter dans ces projets d'innovation. La commission a tenu également à souligner la transparence et la bonne qualité du rapport; les réponses ont été données de manière claire et précise. La commission a vraiment pu avoir une vue très complète du fonctionnement de ce site et des différents projets, soit des deux phases, des quatre projets sur ces deux phases qui sont prévues.

C'est à l'unanimité que la commission a accepté ce rapport et, naturellement, invite le Grand Conseil à en prendre acte. Elle remercie à la fois M. le Commissaire du Gouvernement et l'administration pour son élaboration.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur prise de position très constructive, ainsi que M^{me} la Rapporteure pour ce rapport concis.

Je me permets de faire quelques remarques introductives et ensuite, j'aimerais bien pouvoir répondre aux différentes questions ou remarques que vous avez mentionnées tout à l'heure.

Je pense que le projet blueFACTORY est l'exemple parfait de la capacité de Fribourg à transformer un obstacle en opportunité. C'est un projet à la fois ambitieux et tout à fait judicieux. On l'a dit très clairement dans le rapport, qu'au 21^e siècle, la compétitivité d'une économie est de plus en plus étroitement liée à sa capacité à produire de l'innovation.

L'innovation permet en effet, non seulement la création de nouvelles entreprises, et donc de places de travail, mais aussi aux entreprises existantes de renforcer leur compétitivité, d'assurer leur développement et donc, d'assurer leur pérennité.

Pour schématiser, le quartier d'innovation blueFACTORY remplit cette double mission de produire cette innovation dans des secteurs à fort potentiel de développement et de la diffuser dans les entreprises. Avec des investissements thématiques et ciblés, notre canton construit donc, sur le site de blueFACTORY, une structure au service de toutes les entreprises fribourgeoises.

Il a été relevé, notamment par M. le Député Collomb, que là enfin on avait des informations plus concrètes par rapport aux travaux qui se passent sur le site de blueFACTORY. Je pense qu'il est vraiment important qu'on puisse vous informer de temps en temps sur ce développement.

J'aimerais seulement rappeler que nous avons pu créer cette société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, mettre en place un conseil d'administration et un conseil stratégique consultatif et, depuis le 1^{er} décembre, il y a le nouveau directeur, Jacques Laurent, qui est en place.

Il y a plusieurs phases de réalisation et nous vous en avons parlé dans le rapport. J'y reviendrai ensuite, lors de la réponse à la question de M. le Député Waeber.

Là, il faut vraiment voir le contenant, c'est-à-dire les bâtiments. C'est la responsabilité de cette société anonyme, qui est en train de mettre en place une planification très claire: la phase I, la phase II et une troisième phase dans les 10 ou au maximum 20 années à venir, où on devrait avoir tous les bâtiments à disposition.

Lors de la discussion du premier rapport, en mai 2014, vous avez soulevé une question: comment est-ce que nos hautes écoles pourront être vraiment bien intégrées dans ce déve-

loppelement du site de blueFACTORY? Et là, il y avait notamment la question: quelle est la différence entre la politique des hautes écoles et la politique de l'innovation? Il est crucial que notre canton de Fribourg soit un acteur de l'innovation et non pas un simple consommateur, au risque de rater un virage essentiel pour notre compétitivité économique. Une politique de l'innovation se met d'ailleurs en place avec le Swiss Innovation Park, ce parc d'innovation suisse, au niveau fédéral. Or, grâce au développement du projet blueFACTORY et, plus singulièrement, à l'installation d'une antenne EPFL dans notre canton et dans le centre de compétences pour l'habitat intelligent du futur, le fameux Smart Living Lab, Fribourg va pouvoir intégrer le Swiss Innovation Park.

Un des éléments nouveaux et importants de ce rapport est la distinction qui est faite entre politique des hautes écoles et politique d'innovation. Dédiées à la recherche et à l'enseignement, les hautes écoles, soit l'Université et les hautes écoles spécialisées, doivent pouvoir développer de nouvelles connaissances et les enseigner avec une certaine liberté académique bien sûr tout en développant aussi leur propre stratégie institutionnelle.

D'autre part, il y a la politique d'innovation qui est ciblée sur des thématiques précises. Elle vise à créer de nouveaux produits et à générer pour la société de nouvelles valeurs économiques. Il s'agit alors de valoriser le savoir créé dans nos hautes écoles. Ainsi, la politique des hautes écoles et la politique d'innovation sont différentes, mais absolument complémentaires. Les passerelles et interactions entre elles sont nombreuses. Il est d'ailleurs difficile de développer une politique d'innovation sans s'appuyer sur une politique des hautes écoles, qui créent un réservoir de compétences très important.

Là, j'aimerais quand même souligner que notre canton a la chance de disposer de hautes écoles très performantes, fruit de la politique ambitieuse conduite depuis de nombreuses années dans ce domaine. Il part donc dans la course à l'innovation avec un avantage certain. Mais l'existence de hautes écoles de pointe ne suffit pas en soi à garantir la création de valeurs économiques. Les produits se créent dans et par les entreprises, le cas échéant avec les hautes écoles. Une politique de l'innovation est donc nécessaire pour transformer les formidables compétences des hautes écoles et de l'Université en valeurs économiques.

Maintenant, j'aimerais revenir à ces différentes remarques que vous avez faites. M. le Député Corminbœuf, ainsi que d'autres députés, a souligné la question de la communication. La communication est vraiment un défi important. Il y a quand même la difficulté de vulgariser les activités des différentes plateformes technologiques. Expliquer le rôle et l'importance de chacune de ces plateformes ne relève, il est vrai, quand même pas de la mission impossible. Mais c'est quand même un défi important. Il s'agit en effet d'activités à la pointe de la technologie, qui s'inscrivent dans un réseau de structures relativement complexes et dont les retombées, à moyen et à long terme, ne sont même pas toutes quantifiables. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons multiplié les visites sur le site, ce qui permet une approche plus concrète des choses.

D'ailleurs, plusieurs d'entre vous, ainsi que la commission ad hoc et la Commission des finances et de gestion, ont pu faire une visite sur le site avant la discussion de ce rapport et de ces messages. Cela donne tout de suite une autre approche, car on voit de quoi on parle.

De plus, la BFFSA propose une newsletter très bien conçue, à laquelle chacun peut s'abonner. Par ailleurs, il est vrai que nous nous servons beaucoup d'anglicismes; mais, l'anglais étant le langage de la science, il est difficile d'y échapper, pour une question de lisibilité internationale. Il y a quand même ces contacts internationaux qui sont très importants. Cependant, dans ce domaine, nous devons faire des efforts d'explication et peut-être de traduction. A cet effet, j'ai mandaté mon chef de la communication, qui, avec la promotion économique et la Direction du blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, va développer un concept pour encore mieux vulgariser la chose.

Il y avait une autre question, concernant la transparence des chiffres qu'on vous donne à vous, notamment à la Commission des finances et de gestion et au Grand Conseil. D'ailleurs, la Commission des finances et de gestion nous a écrit une lettre demandant un concept très clair pour savoir comment on peut faire ce reporting. M. le Président de la Commission des finances et de gestion ici présent et la Commission ont pris acte que nous avons créé un comité de pilotage au niveau de l'administration, sous la présidence de mon secrétaire général. Dans ce comité, il y a aussi le trésorier d'Etat et les chefs respectifs, le directeur de la promotion économique, la cheffe des affaires universitaires de la DICS et le directeur de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, qui doivent vraiment accompagner le développement de la réalisation de ces différentes plateformes pour pouvoir donner un retour clair aux parlementaires, pour qu'on ait vraiment une bonne vue d'ensemble.

Malheureusement, on ne sait pas encore comment on va le développer, mais on va essayer de trouver une manière de faire, avec des indicateurs très clairs, pour que vous ayez une possibilité de suivre au fur et à mesure, au moins une à deux fois par année, quel est l'investissement, comment on a utilisé cet argent et que vous puissiez vraiment prendre vos responsabilités également.

M. le Député Collomb et M. le Député Castella ont parlé de cette complémentarité de l'innovation, de la fiscalité et de la politique foncière active. Je trouve que c'est une indication très importante. Le Conseil d'Etat a toujours dit qu'on doit avoir une approche très générale pour pouvoir faire avancer ce canton. C'est ce triangle – je ne veux pas dire triangle d'or – très important de l'économie fribourgeoise, de la politique économique fribourgeoise, qui permet de pouvoir faire avancer aussi les autres aspects. Nous avons fait une annonce, cette semaine encore, concernant la fiscalité, qui nous donnera la possibilité de faire un pas dans cette direction et aussi dans la politique foncière active. Nous avons mis en place beaucoup de mesures importantes et intéressantes.

Herr Grossrat Waeber hat einen ganzen Strauss von wichtigen Fragen gestellt, Fragen, die wir auch schon in der Kommission behandelt haben.

Tout d'abord, il souligne que les frais de l'investissement ne sont pas très clairs, qu'il s'agit d'un blackbox.

J'aimerais dire et répéter encore une fois qu'il faut distinguer le contenant du contenu. Le contenant est la construction de ces bâtiments. Là, le Gouvernement et le Parlement étaient d'accord de créer cette société anonyme, qui a la charge de mettre en place ces bâtiments. Cette société anonyme a à sa base les 25 millions de francs que nous lui avons donnés avec la Ville, soit 50/50. Sur cette base, elle doit vraiment pouvoir développer le financement de ces bâtiments. Bien évidemment, elle aura comme retour les locations, quand elle mettra à disposition les bâtiments, et elle doit pouvoir faire avec cela.

Le conseil d'administration est en discussion étroite avec les banques pour développer ce schéma de financement, notamment pour la première phase, où il y a des investissements encore très limités, environ 20 millions de francs. Pour la deuxième et la troisième phase, il y aura des investissements beaucoup plus grands. Mais là, encore une fois, le Gouvernement et le Parlement n'ont rien à dire dans le cadre de ce développement pour le contenant; c'est cette société anonyme qui doit s'en occuper, qui doit prendre les responsabilités et terminer.

Pour le contenu, ce sont ces plateformes dont on parlera aujourd'hui. Là, il faut vraiment avoir un soutien, notamment pour le démarrage de celles-ci. Vous avez pu voir notamment la plateforme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) et Biofactory Competence Center (BCC). Ce sont des plateformes qui pourront être autofinancables à partir de quatre ou cinq ans et qui ne poseront plus de problèmes de financement. Tandis que pour le Smart Living Lab et Innosquare (SLL), en tout cas au début, on doit pouvoir donner cette indication ou cette première approche pour faire le démarrage.

Il y avait une deuxième question concernant la collaboration entre blueFACTORY, le Marly Innovation Center et le Vivier. Nous avons mis en place une structure de collaboration entre ces trois secteurs. Il est très important pour le canton de Fribourg qu'on ait trois centres qui peuvent être complémentaires. Notre promotion économique, notamment, doit pouvoir collaborer avec les trois centres afin de profiter le plus possible de ces institutions qui sont sur la place fribourgeoise et de profiter pour installer des entreprises et en planter de nouvelles.

Sie haben von den Arbeitsplätzen gesprochen. Sie haben gesagt, dass die 90 Arbeitsplätze auf dem Standort blueFACTORY alle vom Staat bezahlt seien.

Von diesen 90 Arbeitsplätzen werden höchstens 10 bis 20 von Staat direkt bezahlt. 70 Arbeitsplätze werden privat finanziert. Diese Start-up-Firmen müssen auch private Mittel einbringen können, damit sie überhaupt wirken können.

De plus, concernant les plateformes dont on a discuté tout à l'heure, il y a aussi des places de travail qui seront créées. On part de l'idée que pour le SLL, il y aura au moins 80 places de travail qui seront créées, pour le SICHH, environ 20, pour le BCC, environ 4. Pour Innosquare, il y aura quand même une grande partie des places de travail qui seront transférées depuis la Haute école d'ingénieurs sur le site de blueFACTORY. Il y aura aussi les entreprises qui créeront de nouvelles places de travail, soit environ 20.

Je peux rassurer M. le Député Waeber qu'il y a là pas mal de choses qui se passent. Maintenant, vous avez posé la question – je m'excuse, car je dois quand même un peu entrer dans les détails – concernant l'utilisation de cet argent.

Vous avez parlé du montant de 4,4 millions de francs sur le budget du secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi. Là, il y a 4 millions de francs qui correspondent à la tranche 2015 affectée au projet SLL et il y a 300 000 frs qui correspondent à la tranche 2015 pour le BCC. Dans ce cadre-là, les 4 millions de francs seront prélevés de ces 30 millions qui ont été mis à disposition via le fonds à l'infrastructure. Les 300 000 frs sont dans les provisions qu'on avait faites. On avait fait une provision de 6 millions de francs sur le budget 2012, pour ces activités-là.

Concernant la question du tableau récapitulatif de notre rapport de mars, je peux vous confirmer que les chiffres sont inchangés, sauf pour Innosquare. On en discutera après. Pour Innosquare, on avait prévu encore 3,4 millions de francs pour l'opération, pour les cinq premières années; pour l'équipement, 2,5 millions de francs étaient prévus. Suite aux discussions avec les différents entrepreneurs qui veulent s'investir dans le cadre d'Innosquare, nous avons pu biffer les coûts pour l'opération, pour le fonctionnement, et réduire les coûts pour l'équipement de 2,5 à 2 millions de francs.

Mais, initialement, on avait parlé de prêt alors que maintenant on doit – et on en discutera après dans le cadre d'Innosquare – pouvoir avoir une contribution à fonds perdu.

Zur letzten Bemerkung von Herrn Waeber, wie sich Freiburg im interkantonalen und internationalen Bereich überhaupt gut positionieren kann. Die Tatsache, dass wir diese blueFACTORY aufstellen konnten – ich habe es vorhin schon erwähnt –, hat uns die Möglichkeit gegeben, in diesem Schweizerischen Innovationspark mitzuwirken, als einer von wenigen Kantonen. Wir werden hier auch im Schaufenster für unsere Wirtschaftsförderung sein und können davon direkt profitieren. Hier haben wir also einen Punkt, der extrem wichtig ist. Wir können uns in diesem Bereich sehr gut positionieren und können froh sein, dieses Instrument zur Verfügung zu haben.

Je termine en donnant encore quelques explications, par rapport à l'intervention de M. le Député Thévoz, qui s'inquiète un peu de cette philosophie zéro carbone. Il convient de préciser le cadre dans lequel s'inscrit ce concept zéro carbone, pour éviter tout malentendu.

Toute activité industrielle implique un impact environnemental, notamment au niveau de son bilan carbone. C'est

évidemment un indicateur parmi d'autres, mais il est de plus en plus utilisé, car il a l'immense avantage d'être quantifiable, comparable d'une activité à l'autre et facilement transposable en valeur économique dès lors qu'on attache un coût de référence à une tonne de CO₂. On a pu voir que les coûts pour la tonne de CO₂ sont actuellement, au niveau international, beaucoup trop bas. Cela donne, par exemple, la possibilité à l'Allemagne de réenclencher ses centrales à charbon. Mais là, dans cette direction, il y aura un développement; les coûts pour le CO₂ seront de plus en plus importants et les entreprises doivent faire attention à ce point-là.

Ainsi, sous l'angle du bilan carbone, l'impact environnemental d'une entreprise doit prendre en compte notamment son hébergement physique, mais aussi la conception de ses produits, et l'impact de ses processus internes.

Développer, sur le quartier blueFACTORY, un site zéro carbone, ne signifie donc pas que toutes les entreprises qui seront hébergées auront un bilan carbone zéro, mais que blueFACTORY leur louera des surfaces zéro carbone. BlueFACTORY n'a pas à imposer à ses locataires une manière de concevoir leurs produits ou d'opérer leurs processus. Une telle logique aurait toutes les chances de développer sur le site de blueFACTORY un ghetto d'entreprises, certes peu polluantes, mais absolument pas représentatives de l'écosystème d'entreprises innovantes.

Pour terminer, j'aimerais quand même citer un passage de la charte d'utilisation de blueFACTORY, qui dit: «*L'entreprise hébergée sur le site s'engage à adhérer au concept low carbon et aux objectifs du site blueFACTORY, dans la mesure du possible, et les intègre dans sa propre philosophie d'entreprise et ses produits. Elle rédige une déclaration compatible avec cet objectif.*»

Dans ce cadre-là, il y a vraiment une attention particulière que nous portons sur le développement de ce site blueFACTORY, qui devra être zéro carbone. Notre philosophie nous a donné quand même la possibilité de développer plusieurs projets, notamment le projet de Smart Living Lab. C'est grâce à cette orientation qu'elle a pu être réalisée.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret 2014-DEE-52 Crédit d'engagement en faveur de la future association Innosquare¹

Rapporteur: Erika Schnyder (PS/SP, SC).

Commissaire: Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

La Rapporteur. Rassurez-vous, je serai brève, puisque beaucoup de choses ont été dites... (Rires). Je déclare tout d'abord

mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de l'agglomération de Fribourg, dont le dicastère des promotions participe assez étroitement aux travaux liés, de manière générale, au concept de blueFACTORY.

En ce qui concerne ce message Innosquare, il s'agit donc de la deuxième phase du développement de ces projets sur ce site de blueFACTORY. La commission, qui s'est réunie à deux reprises, soit les 26 novembre et 1^{er} décembre, a examiné les deux messages de manière assez extensive. Ce message d'Innosquare permet de réaliser un partenariat public/privé, dont l'objectif est de porter certaines thématiques précises et importantes au sein du canton.

C'est une activité qui est scindée en deux: d'une part, ce mécanisme doit permettre de créer un centre de compétences pour un équipement de recherche et de développement dans le secteur industriel et, d'autre part, il doit également permettre le développement de *clusters*, qui permettront de réactiver le pôle scientifique et technologique. Actuellement, il y a trois *clusters* qui sont prévus. Je ne m'étendrai pas là-dessus, parce que je suis sûre que M. le Commissaire vous les expliquera beaucoup mieux que moi. Un quatrième *cluster* sera également développé dans une phase ultérieure; il sera plus axé sur tout ce qui tourne autour de la nourriture et sera en étroite collaboration avec l'Agroscope.

Ce qui est important pour vous, Mesdames et Messieurs, c'est la question du financement. En ce qui concerne celui-ci, un crédit d'engagement de 2 millions de francs vous est demandé. Ce crédit d'engagement est prévu à fonds perdu, c'est-à-dire qu'il n'est pas remboursable. Il devrait permettre le démarrage du projet. En contrepartie, les entreprises s'engagent, elles, à injecter 2,57 millions de francs. Quant à elle, la HEIA contribuera à hauteur de 1,3 million de francs en équipements, mais qui sont pris sur son budget ordinaire. A terme, bien entendu, il est prévu que cette association soit autonome financièrement d'une part et, d'autre part, il est prévu que son rayonnement puisse servir les intérêts de l'ensemble du canton, et même au-delà des frontières cantonales.

Je dirais qu'en commission, effectivement, la question du financement a été discutée et même sous-pesée de manière importante, puisque le canton est appelé à faire un geste financier qui n'est pas négligeable en cette période d'austérité. Néanmoins, ce qui a été retenu avant tout, c'est la nécessité, justement, de faire un effort pour favoriser l'arrivée d'entreprises. Le partenariat qui est demandé aux privés est un partenariat également très important, qui assurera une certaine renommée à Fribourg.

Ce projet, dont l'utilité n'a en tout cas jamais été mise en cause, a quand même, outre la question du financement, suscité quelques bémols, notamment quant au concept zéro carbone, qui ne peut, comme on l'a dit, être exigible de manière absolue sur l'ensemble des projets. Mais aucun membre de la commission n'a combattu l'entrée en matière, ce qui fait qu'au nom de la commission, je vous propose d'entrer en matière sur ce projet.

¹ Message pp. 2933ss.

Le Commissaire. Si j'ai bien compris M^{me} la Rapporteure, on devrait être concis. Elle a fait un rapport très clair et je me permettrai de faire des commentaires après la discussion. Pour l'instant, je n'ai rien à dire.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce décret avec attention. Nous avons pu bénéficier d'informations précieuses, identiques à celles que la commission spécifique a obtenues. Nous avons pu également, comme le commissaire l'a dit, nous déplacer sur le site, pour prendre connaissance de certaines informations également.

Malheureusement, dans le cadre de notre commission, notre collègue Claude Chassot n'a pas participé à la Commission des finances et de gestion, car celle-ci a étudié très attentivement la structure du financement. Cette structure du financement, au sein de la commission, a été acceptée à l'unanimité des membres représentés, compte tenu des informations reçues, soit par le commissaire, soit par d'autres membres présents, notamment le fait que le financement d'Innosquare devait se faire à fonds perdu, et non plus par un prêt tel que l'amendement de M. Chassot le prévoit compte tenu de l'évolution du dossier.

Donc, au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous recommande de soutenir ce décret tel que présenté par le Gouvernement fribourgeois.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Mon lien d'intérêt avec l'objet: je suis membre de la Commission d'aide à la promotion économique.

Sur l'association Innovsquare repose la mise à disposition de moyens d'équipement et de développement envers l'économie de production afin de favoriser l'innovation technologique, si possible interentreprises, ceci avec l'aide d'ingénieurs de la HEIA.

Après le contenu, voici un des moyens de gestion du contenu: c'est un des outils importants concernant la montée en puissance du site blueFACTORY. Cette plateforme devra être imaginative et créative afin d'assurer, à l'avenir, son autonomie financière. Elle devra aussi faire en sorte d'amener des opportunités supplémentaires à son lieu d'hébergement pour que ce dernier trouve de nouveaux moyens à mettre à disposition de ces futurs projets.

Le canton ne pourra pas, à l'avenir, soutenir dans les mêmes proportions le développement de cette plateforme. Pour ceux qui connaissent les différents financements croisés, sur l'ensemble des projets, ainsi que celui du site blueFACTORY, on constate que ce sont des dizaines de millions de l'aide publique qui sont investis au travers des différents décrets, des différents budgets des services concernés et aussi au travers de la NPR. Il faudra être fédérateur, créatif et dynamique pour inciter le secteur privé à s'investir pour le futur au travers de cette plateforme. La gestion des *clusters* et des centres de compétences est une fenêtre vitale sur le développement économique de notre canton. D'ailleurs, ces derniers dépassent et dépasseront largement les frontières cantonales à l'avenir. C'est aussi un moyen de participer à ce que recherchent les

autorités politiques de ce canton: augmenter la qualité de notre économie. Mais, il ne faudra pas minimiser la promotion que devra assumer Innovsquare; de cela dépendra sa survie et le complément indispensable à notre économie pour tendre vers une excellence environnementale et sociale.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste soutiendra ce décret tel que présenté.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les absents ont toujours tort, semble-t-il! Mais soyez persuadés que le contenu de mon amendement ne doit pas être perçu comme une restriction, un signe de méfiance, qui mettrait à mal le soutien financier que le Gouvernement et le Parlement de ce canton vont, à n'en pas douter, octroyer à cette association Innovsquare qui, pour l'instant, appartient au futur, puisqu'elle n'existe pas encore et devrait être sur pied d'ici quelques semaines, à savoir en janvier 2015.

Dans le message du Conseil d'Etat, sous le chapitre 6 concernant le financement, on y dit: «*Au fur et à mesure du développement du projet, il a fallu toutefois constater que le modèle de fonctionnement d'Innovsquare ne permettait pas un financement sous forme de prêt remboursable.*» Cette réflexion n'est toutefois pas scellée dans le béton. On nous dit, avec peu d'optimisme je trouve, dans le dernier paragraphe de ce chapitre 6: «*Si le premier projet de collaboration entre l'équipe de la HEIA-FR et l'équipe de l'industrie démontre leur potentiel (donc, des résultats), la demande d'autres entreprises devrait se confirmer.*» Franchement, si nos entreprises passaient à côté de cette opportunité de se développer, de se diversifier, il faudrait se poser la question de leur pérennité.

Par la suite, nous pouvons lire dans le message, que: «*Il serait alors possible de développer des prestations de service payantes de la part d'Innovsquare, qui pourrait alors évoluer vers un modèle d'autofinancement.*» A la fin de ces explications, nous constatons que, malgré cette évolution souhaitée, qui reste un objectif à long terme, heureusement, la perspective du remboursement d'un prêt reste peu probable.

On propose, aujourd'hui, au Grand Conseil de valider une aide financière de 2 millions à fonds perdu. Les entreprises, quant à elles, cela a été dit tout à l'heure, apportent leur part avec une aide de 2,5 millions, qui traduit donc leur intérêt certain qu'elles ont à ce que les choses aillent dans le bon sens et dans leurs intérêts, ce qui est tout à fait compréhensible.

Si je me réfère au pavé que l'on nous a donné dans le cadre du budget 2015, je peux dire qu'en regard également des commentaires, avis et nombreux constats liés à l'approbation du budget 2015, on nous met en exergue que: «*L'analyse approfondie et restrictive des prestations et des nouveaux projets devient impératif.*» Je souscris à l'idée que, si notre Parlement accorde volontiers cette aide de 2 millions, ce geste est à mettre en parallèle à ces nombreuses réflexions.

C'est donc dans cet état d'esprit que cet amendement a été déposé. M. le Député Collomb a parlé tout à l'heure d'audace. Eh bien, cette audace, chers Collègues, nous l'avons faite nôtre dans ce canton: H189, pont de la Poya, une audace aux

dommages financiers collatéraux qui, malgré tout, amène Fribourg sur l'aire de la modernité.

M. le Commissaire du Gouvernement a parlé de la faculté de Fribourg de transformer l'obstacle en opportunité. Veillons à ne pas devoir piquer le cheval avant la fin du parcours.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Tout à l'heure, j'ai pris acte de la déclaration de notre commissaire, disant que le chef de la communication allait mettre tout en œuvre pour essayer de trouver des parallélismes francophiles pour les termes en anglais. Dans le même paquet, j'aimerais demander au commissaire du Gouvernement d'essayer de vouloir traduire la poire à Botzi, parce que Michel a beaucoup de problèmes à vendre ses poires en Angleterre. Alors, si vous pouviez trouver un terme pour la poire à Botzi, il serait très content. Cardinal est mort, mais Cardinal est en train de renaître de ses cendres et j'en suis fort heureux.

Le Conseil d'Etat, dans son message, nous a demandé un crédit d'engagement de 2 millions, autrement dit un prêt à fonds perdu, pour mettre en route cette plateforme multidisciplinaire d'innovation technologique. Il s'agit d'un partenariat très intéressant entre les entreprises régionales et l'Ecole d'ingénieurs. La collaboration entre l'Ecole d'ingénieurs et les entreprises de notre canton existe déjà, preuve en est cette longue liste impressionnante d'entreprises énumérées dans le message. L'Ecole d'ingénieurs devra mettre la main dans sa poche – et à la pâte aussi –, pour plus de 5 millions pour le fonctionnement. Mais le privé participera également à hauteur de 15 millions, ceci sur cinq ans.

Nous saluons les efforts du Conseil d'Etat et de la promotion économique – je salue dans la tribune le patron de cette promotion économique –, pour promouvoir et stimuler l'économie fribourgeoise.

On dit toujours qu'il faut semer pour récolter; nous attendons du Conseil d'Etat de nous donner le retour du courrier ou, comme il le dit, le feedback, sur le développement de ce parc. Nous aimerais demander au Conseil d'Etat de préciser l'investissement de l'Etat en personnel pour le fonctionnement de cette plateforme.

Le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière bien sûr à une grande majorité. Personnellement, comme je suis sénateur de l'Université, je demanderai peut-être qu'on n'oublie pas l'Université dans la collaboration dans la Fabrique bleue.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a étudié le projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la future association Innosquare.

Nous sommes convaincus de la pertinence du choix de créer un quartier d'innovation blueFACTORY et ceci pour trois raisons:

1. Ce nouveau soutien a été clairement exprimé par des entreprises fribourgeoises qui souhaitent localiser des projets de collaboration et de développement, qui néces-

sitent des équipements de développement technique et scientifique et également pour y localiser des équipes de développement, pendant une certaine période.

2. Investir dans un centre de compétences dédié à certaines thématiques de recherche appliquée est une chance pour se positionner solidement dans les domaines de l'innovation. Ce centre permettra de mutualiser les efforts et les ressources, ce qui créera une nouvelle émulation, propre à attirer d'autres entreprises et d'autres chercheurs.
3. Ce nouveau quartier d'innovation élargira son action au-delà des frontières cantonales. Cet élargissement renforcera le positionnement de notre canton dans le domaine de l'innovation tout comme il nous permettra de récupérer du financement extracantonal bienvenu.

Pour terminer, nous notons que les 2 millions que l'Etat est invité à verser à fonds perdu sont en bonne compagnie. En effet, les partenaires privés financeront cette structure à hauteur de 2,57 millions, sans compter la Haute école d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, qui apportera pour sa part 1,3 million.

C'est donc avec confiance et à l'unanimité que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique accepte ce projet de décret.

Je profite d'avoir la parole pour dire que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique ne soutiendra évidemment pas l'amendement de notre collègue Chassot. Je trouve que c'est un peu jouer les «petits bras». C'est un projet auquel nous devons croire et, avant même le début du projet, de déjà dire qu'on aimerait peut-être réduire un peu notre aide, c'est vraiment jouer petit. Et, c'est surtout aussi un manque de crédibilité vis-à-vis des autres partenaires qui, eux, vont crânement avec nous dans ce projet.

Donc, je vous invite aussi, toutes et tous, à refuser l'amendement de notre collègue Chassot.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Tout d'abord, il faut signaler qu'Innosquare joue un rôle de catalyseur essentiel pour la formation de ces *clusters*, *clusters* qui sont une des clés du succès du parc d'innovation blueFACTORY.

Très rapidement, je crois que nous pouvons faire confiance au projet développé, d'une part parce qu'il a le soutien d'un partenariat privé et, d'autre part, parce qu'il a été réfléchi de longue date et on voit qu'il y a des applications concrètes.

C'est donc dans ce sens que le groupe libéral-radical soutiendra ce projet et, aussi, en soutien à nos Hautes écoles qui participent de manière très active et largement à ce projet.

Quant à votre amendement, Monsieur Chassot, permettez-moi de vous dire que celui-ci arrive beaucoup trop tard. La discussion a déjà eu lieu. On a pu se rendre compte, dans le cadre du business plan, qu'aujourd'hui, il n'aurait pas été honnête de proposer ce remboursement alors qu'on était pas sûr de pouvoir le faire. Les initiateurs du projet ont, par honnêteté, évité de nous faire de fausses promesses. Je crois qu'on doit le saluer, d'une part. D'autre part, l'Etat s'est engagé vis-à-vis de partenaires privés. L'Etat a pris des positions et nos

institutions doivent rester crédibles envers ces partenaires privés. Par conséquent, arriver aujourd’hui alors que les partenaires privés se sont engagés, ce serait donner un signe très négatif aux prochains investisseurs dont vous avez fait mention, M. Chassot.

C'est pour cela que le groupe libéral-radical rejettéra cet amendement, bien qu'on puisse en comprendre la raison. Mais, je crois que ça arrive beaucoup trop tard dans la discussion.

J'aimerais aussi relever, on l'a pas fait jusqu'à présent, que c'est un soutien actif au centre fort qu'on veut à Fribourg. Le canton participe ici, de manière pratique et active, à ce soutien au centre fort cantonal. Et, pourquoi 1 million et pas 2? Là, je n'ai pas de réponse. Si vraiment vous voulez un prêt remboursable et qu'Innosquare se portait aussi bien après trois ou quatre ans et qu'il puisse le rembourser, alors, nous devrions demander le remboursement des 2 millions.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Après tout ce que je viens d'entendre, je ne suis toujours pas rassuré et je me prononce ici à titre privé. Le rapport de votre Direction, Monsieur le Ministre, nous donne un aperçu du développement du projet blueFACTORY, de ses plateformes technologiques et de leur rôle dans la politique d'innovation. Il nous fait part aussi que le conseil d'administration de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA a pris un certain nombre de décisions sur la réalisation des infrastructures à réaliser. Ces investissements futurs, comme indiqué, sont échelonnés sur une durée d'une dizaine d'années et se chiffrent déjà sur plus de 320 millions. Et ce n'est peut-être pas fini. C'est tout simplement gigantesque. Ces coûts faramineux, comme précisé, seront gérés par la société anonyme, mais qu'en coûtera-t-il à l'Etat, à sa banque et aux citoyens? Et, enfin, est-ce que l'Etat pourra compter un jour sur un retour sur investissement?

Dans le message relatif à Innovosquare, vous souhaitez obtenir, Monsieur le Ministre, un crédit de 2 millions à fonds perdu, pour soutenir l'établissement de plusieurs centres de compétences. Or, si j'en viens à Printing Competence Center, qui aura pour mission de devenir un centre national dans la technologie d'impression numérique, de développer la technologie jet d'encre, de produire des substrats et des systèmes de séchage, n'est-il pas trop tard? En effet, il existait une entreprise importante de la place de Fribourg, avec ses 280 employés et collaborateurs, dont une partie était vouée à la recherche et au développement. L'entreprise s'affairait dans le même domaine que le projet Innovosquare. Malheureusement, cette entreprise, qui avait un rayonnement mondial, a simplement disparu en raison des nouvelles technologies qui ont bouleversé nos coutumes, avec notamment écrans et tablettes numériques, smartphones, etc., qui ont inondé le marché international.

Ce projet, Monsieur le Ministre, avec, dès 2019, un team de recherche composé de 20 professeurs et ingénieurs, de collaborateurs scientifiques et techniciens, qui devraient participer à la recherche et au développement, pourra-t-il suivre l'évolution technologique et ne va-t-il pas faire concurrence

à une autre entreprise, aussi partiellement active dans ce domaine et sise à proximité, pour ne pas la citer, Polytype?

Il est dit encore qu'Innosquare pourrait investir dans des équipements en commun, utiles à tous les centres de compétence et que les équipements seraient également disponibles, sous forme de prestations de service, pour les autres utilisateurs du site et pour toutes les entreprises fribourgeoises. Certes, c'est bien. Mais, est-ce que les prestations seront facturées? Et, comme la technologie et les équipements changent très rapidement, est-ce qu'il ne faudra pas encore 2 millions à fonds perdu dans un proche avenir?

Quant au projet Plastic Innovation Competence Center, ne va-t-il pas entrer en concurrence avec d'autres Hautes écoles, qui s'activent aussi dans le même domaine? Et n'est-il pas inquiétant de voir qu'une collaboration future va s'effectuer entre le centre et certaines entreprises, notamment Johnson Electric, lorsque l'on sait que les américains, par Google interposé, si je ne me trompe pas, sont prêts à racheter n'importe quel brevet intéressant à coup de milliards?

Pour conclure, permettez-moi de relever que notre Gouvernement, dans son rapport sur blueFACTORY, dit être conscient qu'il est dans une période d'exercices budgétaires tendus et que ses moyens sont limités mais qu'il en arbitrera les intérêts de chacun. Cependant, pour ma part, vu les réactions quelque peu hésitantes du Gouvernement, je m'abstirai de voter pour ce crédit d'engagement, comme d'ailleurs pour l'octroi d'une aide financière en faveur de Biofactory, car je me demande, à quand la prochaine hausse d'impôts pour faire face à ces importants investissements?

La Rapporteure. Je constate qu'aucun des groupes ne s'oppose à l'entrée en matière et les en remercie. Je constate aussi qu'il a été relevé que ce projet de décret apportera une collaboration très étroite entre le privé et le public, que les entreprises qui sont appelées à contribuer, en tout cas assez largement sur le long terme, soutiennent ce décret et estiment que le projet qui nous est proposé est un très bon projet. Je constate également qu'il y a un investissement important de la part de la Haute école d'ingénieurs et d'architectes, qui pourra suivre ainsi de très près l'évolution de la technologie. Ce sera un plus pour la formation des étudiants.

Dès lors, reste la question du financement. Il est vrai, et la commission en a discuté, ces 2 millions de francs qui sont demandés, sont demandés à fonds perdu. Mais, encore une fois, il a été dit et redit: «On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.» Donc, si nous voulons être véritablement attractifs, nous devons également faire un effort.

En ce qui concerne l'amendement de notre collègue, M. le Député Chassot, la question évidemment n'a pas été débattue en commission, puisque l'amendement n'a pas été proposé au sein de la commission. Néanmoins, ce que je peux dire, sans vouloir marcher sur les plates-bandes de M. le Commissaire, c'est qu'il y a eu des accords qui ont été conclus dans ce partenariat public-privé et qu'il serait malvenu maintenant de mettre en cause ces accords.

Aussi, je pense ne pas trop m'aventurer si je vous proposais, au nom de la commission, de ne pas soutenir cet amendement, la commission ayant, à l'unanimité moins une abstention, accepté la proposition qui a été faite dans le décret.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier M^{me} la Rapporteure et tous les intervenants pour leur prise de position, *especially for Mister Zadory, thank you so much for your very important speech!*

J'aimerais très rapidement dire deux-trois petites choses. On l'a dit très clairement, *Innosquare*, c'est vraiment un instrument fantastique pour pouvoir faire ce lien avec notre économie fribourgeoise, avec nos entreprises. Alors c'est une plate-forme qui est utile aux entreprises endogènes qui sont déjà là. C'est la raison pour laquelle elle est tellement importante. Et pour directement répondre à M. le Député Gander, c'est vraiment pour cela que ces centres de compétences seront créés afin de pouvoir augmenter la compétitivité de nos entreprises ici. Pourquoi ces entreprises auraient-elles un intérêt à pouvoir collaborer avec la Haute école spécialisée, l'Ecole d'ingénieurs et d'architecture et l'Université? C'est évidemment pour être beaucoup mieux placées par rapport à leurs concurrents. C'est la même chose pour les *clusters*. Pour revenir à ce centre d'impression, c'est une chance inouïe que nous avons dans ce contexte-là, via l'entreprise politique. Nous avons eu un contact avec cette fondation Ursula Wirz, qui avait eu une chaire à la Haute école spécialisée de Berthoud. Mais, avec les compétences que nous avons à la Haute Ecole d'ingénieurs et d'architecture à Fribourg et avec l'existence de Bluefactory, nous avons pu convaincre cette fondation de verser 2 millions de francs pour le développement de ce centre de compétences. Et c'est bien cela qui est envisagé, c'est de pouvoir éviter qu'il y ait une situation telle qu'on a dû le remarquer chez Ilford, où tout d'un coup le développement va beaucoup trop loin, beaucoup trop vite, où on dépasse nos entreprises et où le retard ne peut plus être rattrapé. C'est vraiment pour éviter de se voir vraiment mis à l'écart, bien au contraire, qu'elles soient vraiment compétitives aussi à l'avenir. C'est la raison pour laquelle ces centres de compétences seront très importants. Pour l'instant, il y a les trois centres de compétences, mais je pars de l'idée qu'il y aura aussi dans d'autres domaines à l'avenir des centres de compétences analogues. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons voulu mettre ensemble sur le même site aussi la gestion des *clusters*. La gestion des *clusters* pour qu'on puisse vraiment donner un retour à nos entreprises fribourgeoises, qui, dans la phase précompétitive, peuvent profiter de cette recherche qui se fait ensemble avec la Haute école d'ingénieurs. Là, j'aimerais vraiment vous rassurer dans ce cadre-là. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les ingénieurs, ce sont les chefs d'entreprises qui ont fait cette analyse à fond.

Concernant maintenant le financement et pour revenir aussi à la proposition de M. le Député Chassot, au mois de mars, nous avions imaginé que, comme les deux autres plateformes, *Bluefactory competence center* et *SIC*, ce projet *Innosquare* pouvait être autoporteur et assumer un financement sous forme de prêts remboursables – il faudrait peut-être écouter encore pour vous donner la chance peut-être de retirer

encore votre proposition. Le développement du *business plan* a montré que finalement ce n'était pas possible de planifier de manière relativement sûre la rentabilité de ce projet. D'entente avec l'Administration des finances, nous avons choisi finalement de jouer cartes sur table avec les députés et d'assumer que ce projet ne peut pas porter aujourd'hui un prêt remboursable. Il faut aussi prendre en considération que quelques grandes entreprises du canton sont prêtes à contribuer fortement sur les cinq prochaines années et sont convaincues que le modèle de *Innosquare* est gagnant et elles sont prêtes à collaborer pour le démontrer. Elles vont également investir des moyens importants dans les cinq ans. Mais comment justifier que l'Etat investisse tout en souhaitant récupérer ses investissements dès que possible alors que eux vont investir régulièrement sur plusieurs années. Il est important de montrer que l'Etat est solidaire dans cet effort et prend sa part de l'investissement initial. Je le répète, c'est un investissement initial. Si l'Etat joue de manière frileuse en limitant sa participation, on prend le risque que les entreprises concernées prennent leurs distances. D'ailleurs, si vous prenez les chiffres que vous avez dans le rapport, vous pouvez voir que, par exemple pour le Centre de compétences ROSAS, les entreprises paient 63%. Pour le Centre de compétences PRINTING, c'est même 82% grâce à cet investissement de cette fondation Ursula Wirz.

En général, si on voit sur l'exploitation, sur les cinq ans, les entreprises sont prêtes à prendre 73%. Si on prend le total sur les cinq années, alors les entreprises financent 2/3 de l'opération sur cinq ans. C'est la raison pour laquelle il est très important – et M. le Député Castella l'a souligné très clairement – que l'Etat joue vraiment son rôle de pouvoir donner son financement de démarrage et qu'on puisse après faire développer cette plateforme. Je suis convaincu que dans quelques années cette plateforme pourra se développer dans la direction d'être autoportante.

C'est avec ces quelques remarques que je vous prie de refuser l'amendement et d'entrer en matière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

La Rapporteure. L'article 1 fait effectivement référence à ce crédit d'engagement de 2 millions de francs. Je me suis déjà prononcée sur l'amendement de M. Chassot, donc je n'ai plus rien à ajouter.

Le Commissaire. Ich habe die Argumente vorhin eben eingebracht. Der Staatsrat widersetzt sich diesem Vorschlag.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Pour répondre à mon ami de gauche, M. Collomb, il ne s'agit pas de jouer la politique des «petits bras», mais simplement de jouer la prudence, pour ne pas se retrouver manchot à la fin de l'exercice.

Ceci étant, j'ai porté une attention particulière aux propos de M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen. Je ne suis pas le Général de Gaulle, mais je vous ai compris.

Je retire donc mon amendement, avec toutes ses explications.

> Adopté.

ART. 2

La Rapporteure. L'article 2 donne la compétence au Conseil d'Etat de fixer les modalités d'utilisation du crédit d'engagement.

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 4. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 87.

Ont voté non:

Gander (FV, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP). Total: 4.

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 2.

—

Projet de décret 2014-DEE-50

Aide financière en faveur de la Biofactory Competence Center SA¹

Rapporteure: Erika Schnyder (PS/SP, SC).

Commissaire: Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

La Rapporteure. Ce deuxième message, de la deuxième phase de blueFACTORY, concerne ici et en résumé une plateforme de formation continue dans le domaine de la biopharmacie. Avec ce centre, qui sera d'ailleurs géré par un grand spécialiste du genre, le professeur irlandais Ian Marison, Fribourg deviendra ainsi un pionnier dans la production modulaire, qui vise en fait une formation pratique appliquée et continue. Il ne s'agit pas de donner une formation de base, mais il s'agit de permettre aux entreprises de poursuivre la formation de leurs collaborateurs, ce qui manque, semble-t-il, cruellement, actuellement dans le paysage politique suisse, puisque les entreprises envoient leur personnel à l'étranger, en particulier en Irlande, auprès du professeur Marison, pour se former.

La Présidente. Werte Grossrättinnen und Grossräte, ich erwarte ein bisschen mehr Aufmerksamkeit gegenüber denjenigen Personen, die das Wort haben.

La Rapporteure. Je continue donc. (Rires) Ce projet a réussi à obtenir également un financement au travers de la NPR, à fonds perdu. Il est porté par la Haute école d'ingénieurs et d'architectes (HEIA). Le financement qui est demandé ici au Grand Conseil est de valider un prêt – c'est bien un prêt dont il s'agit cette fois-ci – de 600 000 frs, pour le projet lui-même, plus un cautionnement de 3 millions de francs.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission ont accepté l'entrée en matière. Il y a quelques remarques qui ont été faites. En particulier, les membres ont relevé l'importance de la vulgarisation dans la communication. L'option de développer autour de ce centre une formation de type CFC, ce qui paraissait être une formation intéressante, n'a pas été officiellement contestée par le commissaire, bien qu'au départ, on entend créer ici plutôt une formation *sui generis*.

Je tiens également à dire que là, il s'agit bien d'un prêt qui est demandé. Ce prêt sera remboursable; le commissaire nous en a donné l'assurance et il en expliquera d'ailleurs lui-même le mécanisme.

¹ Message pp. 2894ss.

Pour le surplus, il n'y a pas eu d'autre contestation. Donc, je vous propose d'entrer en matière sur ce projet.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Le Conseil d'Etat nous demande, d'une part, l'octroi d'un cautionnement, à hauteur de 3 millions, et, d'autre part, un prêt de 600 000 frs, ceci en plus des 240 000 frs de la NPR.

Dans un premier temps, j'ai quand même été étonné de cette usine de biotechnologie, quand on pense à l'importance de la pharmacie bâloise, de la pharmacie genevoise et des pharmacies allemandes. Mais, je me suis laissé convaincre que la niche qui nous est proposée là, cette usine-école, peut être un créneau qu'il y a lieu de développer. Et on nous a expliqué que les gros mastodontes de la pharmacie ne se préoccupent pas concrètement de la formation de leurs employés. Quoique, si on réfléchit à Hoffmann-La Roche ou La Roche, comme ça s'appelle maintenant, on sait très bien que la formation, dans ce domaine, est importante et soutenue.

Mais, on nous a convaincus que ces grandes industries vont envoyer chez nous des collaborateurs pour parfaire leur formation, soit des formations, comme on nous a dit, de deux ou trois semaines. Donc, c'est une niche qu'on va exploiter et, je pense que cette niche va provoquer certainement, au niveau de l'Université, pour ce qui est de la biochimie et de la chimie, et à l'Ecole d'ingénieurs également, une stimulation et un but à atteindre. Je crois que ce sera également, pour l'Université et pour l'Ecole d'ingénieurs, quelque chose de profitable.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va entrer en matière.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). C'est avec une grande satisfaction que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance du projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la future Biofactory Competence Center (ci-après: BCC).

Malgré son nom franglais, cher à notre Directeur de l'économie, nous voici enfin aux prises avec une plateforme dédiée aux connaissances liées à la production et non à la recherche fondamentale. Nous avons besoin de promouvoir la production et ainsi de stimuler la création de postes de travail. Le fait de doter notre canton d'un centre de formation biotechnologique peut inciter les entreprises de ce secteur à implanter leurs entreprises dans notre canton. En tous les cas, cette usine-école va permettre de former de la main d'œuvre très spécifique dans un secteur high tech, ce qui représentera, à coup sûr, un avantage concurrentiel déterminant.

Puisque personne en Europe continentale n'offre des possibilités de formation en conditions réelles de production, il va sans dire que les perspectives sont très prometteuses. Une autre spécificité de ce nouveau centre de compétence biotech réside dans le fait de proposer des unités de production modulaires, donc extrêmement flexibles. Les prestations de conseil en développement et en amélioration de processus de production seront offertes et les modules de production permettront d'offrir la flexibilité que recherchent ces entreprises.

Il est à relever que la Promotion économique a réussi un coup de maître en enrôlant le professeur Ian Marison comme directeur de ce projet. Ce professeur est une pointure mondiale en matière de biotechnologie et nous ne pouvons que nous réjouir de sa venue. Mais attention toutefois à ne pas lier à long terme la réussite de cette entreprise à cette personnalité. Il faudra rapidement adapter les structures organisationnelles pour permettre d'écartier ce risque de dépendance et ainsi de garantir la pérennité du BCC.

Nous nous félicitons que le Conseil d'Etat ait eu la sagesse de mettre sur pied un conseil d'experts comme force de proposition pour le conseil d'administration. Ce conseil d'experts offrira la possibilité de coller l'offre aux besoins du marché et d'établir les options stratégiques du BCC. Pour ne rien gâcher, le message nous apprend que le directeur général d'UCB Farchim a donné son accord pour présider ce conseil d'experts.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera donc ce décret pour un prêt de 600 000 frs ainsi qu'un cautionnement de 3 millions de francs. Le BCC SA prévoit un autofinancement après quatre ans, il pourra donc assurer le remboursement des prêts accordés dans le cadre de cette proposition de financement.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a été agréablement surpris par cette proposition et ce projet, en particulier en raison de son caractère novateur, que nous voyons à deux niveaux:

- > *novateur dans le contenu* pour des activités qui n'ont encore jamais été développées jusqu'ici dans le canton de Fribourg; elles peuvent offrir des potentiels de développement futurs intéressants;
- > *novateur quant à son acteur*; ce n'est pas tous les jours que la HES-SO Fribourg s'engage dans la création d'une entreprise; même s'il s'agit d'une société anonyme à but non lucratif, c'est quand même une entreprise et ce n'est pas tous les jours qu'une institution académique prend ce genre de risque.

On est conscients que face à l'innovation, il y a des risques. Cela est inévitable. On ne peut pas avoir l'un sans l'autre. La manière dont l'appréciation de ce risque a été faite nous a convaincus. Nous avons compris que c'était le résultat de l'effort conjoint de personnes au sein de l'administration, d'entreprises privées et du monde académique. La manière dont on a cherché à connaître le potentiel de développement de l'activité nous paraissait intéressante. C'est la raison pour laquelle on la soutiendra.

Bien sûr que nous attendrons, avec beaucoup d'intérêt, les résultats de l'application de la charte. Dans ce cas-là, comme dans le cas de l'innoSQUARE, pour savoir comment la SA chargée de promouvoir son application pourra obtenir des résultats concrets en matière de low carbon.

Avec ces considérations, le groupe Alliance centre gauche adoptera cette proposition à l'unanimité.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Tout d'abord, rappelons-nous, la Suisse est reconnue internationalement pour sa formation duale. C'est ici un exemple parfait où l'on peut marier la théorie et la pratique. Dans ce sens, le groupe libéral-radical soutient ce décret à son unanimité et va le défendre.

Comme je l'ai dit, Fribourg n'a pas non plus à rougir de sa compétence en matière de formation, puisqu'il est, cela a été souvent dit aujourd'hui, représenté par des institutions qui sont excellentes.

Sur un deuxième point, il est vrai qu'il est aujourd'hui difficile de juger de la justesse de ces investissements technologiques étant donné la complexité du thème. Moi-même avec une formation scientifique pourtant poussée, j'en peine. Par contre, je dois dire que le projet a beaucoup gagné en crédibilité par la participation d'expert de renommée mondiale, comme le professeur Marison, ou encore par la participation des entreprises privées qui lui confèrent également cette crédibilité.

Enfin, j'aimerais soutenir le message initial de M. Thévoz. Il est vrai que, dans la mission du site de blueFACTORY, nous avons une volonté de zéro carbone. Ceci ne doit par contre pas interdire à un centre de production d'y venir, car c'est effectivement un grand consommateur. C'est chez ces gros consommateurs qu'il y a le plus de gain à faire en matière d'économie d'énergie et qu'il y a le plus de moyens à investir pour pouvoir économiser cette énergie.

C'est donc avec ces remarques que le groupe libéral-radical va soutenir ce décret à l'unanimité.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Mon lien d'intérêt est le même que tout à l'heure: je suis membre de la Commission d'aide à la promotion économique.

Le groupe socialiste a débattu avec intérêt du projet Biofactory Competence Center SA (ci-après: BCC SA). Ce projet, avec son concept particulier, est sans une réelle concurrence au niveau européen, ce qui lui donne une longueur d'avance sur ses futurs probables concurrents. Il permettra de mettre en place un système de formation continue pour un milieu économique en plein essor, en constant besoin de collaborateurs bien formés dans des domaines spécifiques et souvent uniques. Ce projet fait appel à un personnage reconnu pour ses compétences académiques et d'expériences appliquées dans le domaine particulier concerné. Un véritable ciment entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Cependant, comme il a été dit tout à l'heure, nous espérons que le succès de ce projet ne s'appuiera pas seulement sur M. le Professeur Marison, malgré les garanties avancées en Commission par M. le Commissaire du gouvernement, ceci afin de lui assurer une continuité dans le temps.

Les quatre prestations offertes (formation spécifique et certification, conseil en développement et amélioration de processus de production, location des installations de la BCC SA et, enfin, production pour des tiers de petites quantités) devraient permettre, à moyen terme, une certaine autono-

mie financière qui est d'ailleurs le but recherché. Le nombre d'entreprises intéressées, entre autres, à participer à ce projet devrait assurer la pérennité sur le site de blueFACTORY du BCC.

Conscient qu'il est nécessaire de mettre de la substance dans ce parc technologique, le groupe socialiste entre en matière sur ce décret numéro 50, qui octroie une aide financière à la future BCC SA. Ceci est la suite logique des deux décrets votés ce printemps que sont le Swiss Integrative Center for Human Health SA (SICHH) et le Smart Living Lab (SLL). Il est clair qu'à l'avenir, le site blueFACTORY, comme on l'a répété à plusieurs reprises, devra atteindre l'indépendance nécessaire pour l'implantation d'autres projets de ce genre afin d'assurer sa pérennité.

Notre groupe soutiendra ce décret au vote final.

La Rapporteure. Je n'ai pas grand-chose à dire vu que tous les groupes soutiennent avec enthousiasme l'entrée en matière.

Le Commissaire. J'aimerais remercier tous les groupes pour leur constat d'entrée en matière. Ce projet BCC comme usine-école est vraiment un projet important.

J'aimerais seulement rapidement répondre à un point d'interrogation qui a été soulevé par M. le député Zadory. Est-il juste que le canton de Fribourg fasse quelque chose si les grandes entreprises pharmaceutiques sont plutôt à Bâle ou dans la région de l'arc lémanique, notamment à Genève? Je dois dire: soyons un peu sûrs de nous, nous Fribourgeois. Si l'on constate qu'UCB Farchim vient d'inaugurer un centre de production biopharmaceutique qui est le plus grand en Europe... Il est vraiment important de voir qu'il y a quand même plusieurs grandes entreprises pharmaceutiques dans la région, si on prend aussi la Région capitale suisse et la Suisse occidentale. Fribourg est géographiquement très bien placé.

M. le Député Collomb, ainsi que d'autres personnes, a souligné l'importance de pouvoir assurer la pérennité de ce projet et de ne pas se focaliser exclusivement sur le professeur Marison. Nous sommes très contents et heureux d'avoir pu convaincre M. Marison de prendre la responsabilité pour le développement de ce projet modulaire. Il est très enthousiaste de pouvoir y contribuer dans cette phase de démarrage. J'aimerais souligner que cela sera la première société anonyme créée par la HES-SO de Fribourg; elle sera créée seulement à partir du 1^{er} janvier 2015, parce qu'elle n'a pas encore de personnalité juridique avant cette date. Dans ce cadre-là, le suivi très proche de la Haute école d'ingénieurs et d'architectes assurera la pérennité de ce projet.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie d'entrer en matière et de voter le décret.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

La Rapporteure. L'article 1 fait référence à l'aide financière de 600 000 francs qui est ce prêt remboursable octroyé au BCC.

> Adopté.

ART. 2

La Rapporteure. Cet article 2 donne au Conseil d'Etat la compétence pour fixer les conditions du prêt.

> Adopté.

ART. 3

La Rapporteure. L'article 3 fait référence au cautionnement de 3 millions de francs.

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 79 voix contre 3. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgenre Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butt (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (,), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer

(LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Kolly G. (GR, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP). *Total: 2.*

Rapport 2014-DFIN-86

Traitements des conseillers d'Etat, des préfets, des juges cantonaux et des membres de commissions d'Etat (Rapport sur P2011-GC-40)¹

Discussion

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le 2 septembre 2011, nous avons déposé, avec mon collègue André Ackermann, le postulat qui nous a finalement amené à ce rapport. Il a fallu beaucoup de temps au Conseil d'Etat, qui a demandé des prolongations pour arriver à une conclusion relativement simple.

Ce qui nous a amené à déposer ce postulat, c'était bien sûr qu'il y avait une différence d'interprétation de la loi en ce qui concerne les jetons de présence et les indemnités fixes; alors que les indemnités fixes étaient restituées à l'Etat, les jetons restaient aux magistrats, qui pouvaient les percevoir pour eux-mêmes. Ceci était surprenant étant donné qu'on demandait déjà dans le postulat: est-ce que les indemnités ou les jetons correspondent à une tâche supplémentaire ou non? Cela correspondait-il à une responsabilité accrue? On voit que, dans la réponse du Conseil d'Etat, les indemnités fixes correspondent bien à une tâche supplémentaire et une responsabilité accrue, alors que cela n'est pas précisé dans le cas des jetons de présence. Le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion qu'il y avait vraiment une injustice quant à la rétribution en fonction d'un jeton de présence ou d'une indemnité fixe. Il a décidé d'y mettre fin. On voit bien qu'il était pertinent de déposer ce postulat et cela a amené à corriger cette injustice en place depuis bien longtemps.

Les associations devaient payer les magistrats qui y participaient, soit par un jeton de présence soit par une indemnité fixe. La question qui se pose: aujourd'hui, vont-elles continuer à le faire? Sachant que l'argent sera versé à l'Etat et ne restera pas à la personne ou au magistrat qui assiste aux conseils d'administration de ces associations, vont-elles le verser? Les magistrats représenteront-ils gracieusement l'Etat dans ces différentes associations?

Il est vrai que ces associations seront toujours libres de mettre un jeton de présence ou non. Elles seront peut-être

¹ Texte du rapport pp. 2959ss.

moins motivées à le faire étant donné qu'une restitution devra être faite à l'Etat. J'imagine que le Conseil d'Etat va encore résoudre cette question. Au niveau des préfectures, on remarque aussi qu'il y a une différence de pratique, que ce soit au niveau des jetons de présence et des frais à la charge des préfectures ou à celui de leur représentation ou de leur délégation.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir répondu à ce postulat.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Je m'exprime au sujet de la motion 42 de 2011.

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance, avec mon collègue David Bonny, du soutien qu'apporte le Conseil d'Etat à notre motion, ce qui m'amènera à être bref.

En ces temps de restrictions budgétaires, d'efforts demandés au personnel de l'Etat, de hausses d'impôts accomplies ou en gestation dans les communes, je ne peux que me réjouir que le Conseil d'Etat se détermine dans le sens de la décence. On ne peut pas, à la fois imposer à la population de se serrer la ceinture et préserver, dans le même temps, pour les magistrats des avantages qui ne se légitiment pas.

Une satisfaction donc, mais aussi le constat d'une déception. Je le souligne et le répète, c'est bien sûr le temps qu'il aura fallu au Conseil d'Etat pour se déterminer et en fin de compte rejoindre les conclusions déjà exposées clairement dans notre motion. Déposée en septembre 2011, la motion aura dû patienter plus de trois ans pour être soumise au Grand Conseil. C'est bien long pour que notre canton ne soit plus le seul en Romandie à privilégier ses magistrats envers et contre tout bon sens. Nous regrettons aussi que la remise à l'Etat des jetons de présence ne soit prévue que pour le début de la prochaine législature comme ceci est précisé dans le rapport au postulat Ducotterd/Ackermann. Nous attendions évidemment une mise en vigueur plus rapide. Plus de cinq ans pour que notre exécutif consente à remettre en question des prérogatives qui ne se défendent pas, c'est trop lent. Cela manque de spontanéité, de réactivité et en définitive de volonté, ce qui est regrettable.

Cependant, la position du Conseil d'Etat allant finalement dans le bon sens, je salue sa réponse. Le groupe socialiste soutiendra bien sûr la motion et je vous invite à en faire de même.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Notre groupe a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion de nos collègues Bonny et Ganioz, respectivement du rapport au postulat Ducotterd/Ackermann.

En préambule, nous relevons que la situation qui prévaut actuellement n'est pas satisfaisante et est sujette à interprétation, notamment en ce qui concerne les rémunérations perçues par les préfets, selon que l'on considère qu'ils représentent l'Etat ou leur district, dans les associations intercommunales, par exemple.

Dès lors, une révision des dispositions légales en la matière est absolument indispensable. On peut aussi relever que nos collègues Bonny et Ganioz auraient pu pousser le raisonne-

ment jusqu'au bout, en évoquant aussi la situation ambiguë des collaborateurs de l'Etat, qui sont également députés.

Ceci étant dit, le groupe de l'Union démocratique du centre salue la proposition du Conseil d'Etat, à savoir que l'intégralité des indemnités et des jetons de présence soit reversée à l'Etat dès le début de la prochaine législature. Cette proposition rejoint la motion Bonny/Ganioz, que nous acceptons évidemment.

Par contre, notre groupe est opposé à une revalorisation des salaires des conseillers d'Etat, préfets et juges, même si pour ces derniers, le rapport ne précise pas que de ne plus subordonner le salaire des juges à la loi du 15 juin 2004 signifie revalorisation des traitements. Peut-être, une réponse du commissaire à cette question serait la bienvenue.

Quant aux salaires des Conseillers d'Etat et des préfets, le groupe de l'Union démocratique du centre considère que ceux-ci correspondent à la responsabilité et à la difficulté de la tâche. Par ailleurs, personne dans cette salle ne doute que les partis trouveront, le moment venu, les candidats en suffisance, pour postuler. Même sans revalorisation, la fonction semble particulièrement attractive pour beaucoup d'élus ou de citoyens.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la motion Bonny-Ganioz, ainsi que le rapport au postulat Ducotterd-Ackermann.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis hat diese Frage diskutiert. Allerdings war die Diskussion doch wesentlich kürzer als die Wartefrist auf den Bericht.

Wir haben schnell eine relativ klare Haltung herausgefunden. Es ist so, dass die Staatsräte und die Oberamtmänner und die Richter – und auch die Staatsrätinnen und Oberamtfrauen, wenn es dann mal eine hätte, und die Richterinnen – ja eigentlich einen korrekten Lohn für ihre Arbeit beziehen. Das sollte eigentlich auch sämtliche Leistungen, die sie im Rahmen ihrer Arbeit erbringen, abdecken.

Daher hat es uns erstaunt, zu sehen, welche unterschiedlichen Regelungen für verschiedene Entschädigungen und Präsenzgelder überhaupt existieren. Deshalb unterstützen wir die neue, klarere Regelung, nämlich diejenige, dass 100 Prozent Lohn die gesamte Arbeitszeit umfasst und sämtliche andere Entschädigungen an den Staat zurückzufließen haben – sowohl für die Exekutive auf kantonaler Ebene als auch für die Oberamtleute.

Wir unterstützen auch die separate Regelung für die Kantonalsrichterinnen und -richter.

Nous avons fait une réflexion, peut-être aussi un peu sur le fond de cette problématique, parce que nous discutons des indemnités qui sont perçues non seulement dans des groupes de travail et des commissions, où ça se défend, car un représentant du Conseil d'Etat est impliqué dans les travaux, mais aussi dans des conseils d'administration, comme représentation du Gouvernement cantonal et dans des conseils de fondation. Là, aux niveaux fédéral et international, la discussion

de la séparation des pouvoirs et des fonctions prend aussi de l'ampleur. Dans un souci de transparence et de meilleure surveillance, on devrait, dans le futur, vraiment séparer ces fonctions: ne plus élire des politiques dans ces conseils de fondation par exemple, mais y envoyer des spécialistes dans le domaine pour garantir une bonne gestion, renforcer le côté contrôle de l'Etat mais aussi clarifier ce rôle.

Donc, on va vers une clarification des rôles au lieu d'un mélange qui rend ces indemnités opaques.

Voilà la réflexion que nous faisons concernant la manière de gérer ce genre de situation au futur. Dans ce sens, nous soutenons la motion et nous remercions le Conseil d'Etat pour son rapport.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Le rapport a été établi suite à l'acceptation du postulat de nos collègues Ducotterd et Ackermann en 2011. Il rappelle que les hauts serviteurs de l'Etat sont soumis à la loi du 15 juin 2004, relative à leur traitement. L'article 6 prévoit que les magistrats représentant l'Etat au sein d'un conseil d'administration, de fondation ou d'autres organes exécutifs de personnes morales de droit privé ou public sont tenus de restituer à l'Etat le montant des indemnités fixes touchées. Cependant, certaines personnes morales ne versent pas que des indemnités fixes mais versent aussi, comme il a été dit, des jetons de présence. Or, ici aussi, un petit problème est à régler encore. Si toutes les indemnités sont restituées, les jetons de présence ne le sont pas, comme il a été dit – pas toujours. On peut lire, dans le rapport, que le Conseil d'Etat est favorable à restituer l'entier des jetons de présence et indemnités reçus par les conseillers, avis que nous partageons. A ma connaissance, cette opinion est aussi celle des membres de la Commission des finances et de gestion et de l'Inspection des finances.

On constate que pour les préfets, il y a également un problème: seul le préfet de la Veveyse a restitué un peu plus de 3000 frs en 2013; tous les autres préfets ont reçu entre 0 et 32 000 frs environ (pour la Sarine) de jetons qu'ils ont gardés. Ce système n'est pas clair et le Conseil d'Etat veut et doit mettre de l'ordre dans la maison. Il s'engage à proposer plusieurs adaptations légales, afin de supprimer ces différences et de régler le problème. Pour ce faire, il propose de donner une suite favorable à la motion des députés Bonny et Ganioz, qui traite du même sujet, motion que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient également dans sa majorité.

Dans la foulée, les membres du groupe PDC sont d'avis qu'il y a lieu de mettre des directives en place, pour les préfectures. Pour en avoir parlé avec un préfet, il a été révélé qu'il reçoit environ 3500 frs annuellement pour les frais de représentation, ce qui est, à notre avis, trop peu. En effet, les préfets ont quand même une mission importante et doivent souvent payer, à leur charge, des locations de salles de réunion, des recherches en vue de préparation de dossiers et des aides pour des préparations de discours très techniques, dont les recherches doivent être confiées à l'extérieur. Vous en conviendrez que, avec 3500 frs, on ne va pas loin et peut-être que, entre 10 000 et 15 000 frs, sur présentation de justifica-

tifs naturellement, seraient plus adaptés aux exigences et aux situations actuelles.

Nous espérons que le Conseil d'Etat retiendra et traitera cette proposition. Merci d'avance.

Pour terminer, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, en concordance avec le Conseil d'Etat, prend acte du rapport et propose, comme je l'ai dit, d'accepter la motion.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). C'est avec grand intérêt que le groupe libéral-radical a pris connaissance du présent rapport et de la motion.

Bien que nous partagions les analyses et que nous puissions admettre qu'il y ait de grandes différences entre les divers magistrats concernant la somme des jetons de présence, nous doutons que les conclusions du rapport ou la motion apportent une solution adéquate.

Für unsere Fraktion steht im Zentrum der Diskussion nicht nur die Frage der Entschädigung und wem diese zugute kommen soll, sondern auch die Attraktivität und die Verantwortung eines Amtes. Selbstverständlich haben die angesprochenen Funktionen und deren Inhaber bereits ein sehr gutes Einkommen und es geht in der heutigen Zeit auch nicht darum, dieses in Frage zu stellen, obwohl der Staatsrat in seinem Bericht bereits eine Anpassung nach oben in Aussicht stellt.

Ausserdem sprechen wir in der vorliegenden Thematik auch nur über die Sitzungsgelder, werden doch die fixen Entschädigungen bereits jetzt an den Staat abgeliefert. Die Frage, welche wir uns stellen, ist vielmehr diejenige, ob eine solch strikte Haltung und die komplette Ablieferung aller Entschädigungen nicht kontraproduktiv sind:

- > Einerseits im Hinblick auf das Know-how und die Gefahr, dass sich die Magistratspersonen nicht mehr für solche Ämter zur Verfügung stellen und wir somit die Verbindung zwischen Unternehmen und Staat verlieren, weil sie auch die damit verbundenen Verantwortungen nicht mehr übernehmen möchten.
- > Andererseits, weil es wohl unausweichlich ist – wie hier bereits gesagt wurde –, für diese Tätigkeiten in einer anderen Art und Weise eine Entschädigung oder Pauschale zu vergüten. Dies beinhaltet unserer Ansicht nach die Gefahr, dass es für die Staatskasse im Endeffekt mit allen zusätzlich dazukommenden Kosten teurer zu stehen kommt.

Selbstverständlich müssen Anstrengungen unternommen werden, damit ein Ausgleich und Anpassungen zwischen Fixum und Sitzungsgeldern in allen Institutionen angestrebt werden, um die Gleichbehandlung aller Magistratspersonen sicherzustellen, dies aber unter Berücksichtigung der Verantwortung und der Arbeitsintensität in den jeweiligen Gremien.

Bei den Oberamtmännern stellt sich zusätzlich die Problematik der Definition, wann sie im Auftrag des Staates und

wann sie für die Region im Einsatz stehen. Gerade der Oberamtmann nimmt zahlreiche Aufgaben im Bereich der Entwicklung der Regionen, des Bezirks, sprich in Gemeindeverbänden und regionalen Organisationen wahr. Es scheint uns kaum realistisch, dass die Gemeinden einer Region einverstanden sein werden, ihrem Oberamtmann für solche Aufgaben Sitzungsgelder auszuzahlen, welche dieser dann an den Kanton abliefern muss. Die Konsequenz daraus wäre wohl auch hier ein Ende der Arbeit der Oberamtmänner in diesen Gremien, was ebenfalls ein klassisches Eigentor wäre.

Pour conclure, permettez-moi encore une réflexion qui va au-delà de la motion présente: n'y a-t-il pas le risque que cette décision aille plus loin? Qu'en est-il avec les conseillers communaux également employés d'Etat? Dans un sens large, on peut également dire qu'ils exercent leur fonction au nom de l'Etat. Et où s'arrête-t-on?

Avec ces réflexions, dans le but de ne pas décourager nos magistrats d'apporter leur savoir-faire dans des organes et dans le souci que, finalement, une solution par un changement des traitements soit plus coûteuse que le système actuel, le groupe libéral-radical s'oppose aux conclusions du présent rapport. Il refusera la motion tout en ajoutant que le système actuel, s'il est appliqué correctement, suffit, avec peut-être quelques changements, et est profitable pour notre canton.

Godel Georges, Directeur des finances. Après la pause, quand vous avez ouvert les débats, M^{me} la Présidente, il y avait beaucoup de sièges vides et je me suis dit que les députés avaient les jetons. Et, lorsque M. le Député Ganioz a dit qu'on avait mis beaucoup de temps à répondre, je le conçois et le Conseil d'Etat le reconnaît: là, peut-être, c'est le Conseil d'Etat qui avait les jetons. Ceci étant dit, permettez-moi d'apporter quelques remarques.

Je pensais avoir l'unanimité ce matin et, je constate que ce n'est pas le cas, puisque le groupe libéral-radical s'oppose. Mais, je vous rassure, M. le Député Ith, le Conseil d'Etat a fait toutes ces analyses, ce qui explique peut-être un peu le temps long, mais c'est vrai qu'on aurait pu faire plus vite. On a fait une analyse afin de savoir s'il fallait unifier l'ensemble de ces jetons, pour que chaque conseillère et conseiller ait le même montant. On a évalué aussi l'option consistant à limiter les jetons à un certain niveau pour les conseillers d'Etat, respectivement les préfets mais, après moult débats, le Conseil d'Etat a décidé qu'il fallait tout abandonner. Dont acte. A tort ou à raison, mais je constate qu'il y a quand même une large majorité qui est d'accord avec le Conseil d'Etat.

Permettez-moi de relever quelques points tout de même. A M. Peiry, par rapport aux juges, si j'ai bien compris, je peux vous dire que le Conseil d'Etat n'a pas eu cette discussion. Je ne pense pas qu'on va modifier les salaires en l'état, mais les remettre dans la bonne loi; je reviendrai sur les lois qu'il faudra modifier. En vous entendant dire que la fonction est attractive, je me suis dit que ça signifiait que M. le Député Peiry sera bientôt sur une liste au Conseil d'Etat. On verra si j'ai raison ou si je vous donne l'envie.

Concernant les préfets, il est vrai que ce n'est pas facile pour eux, parce que les jetons des Conseillers d'Etat vont dans les caisses de l'Etat; ça vient des sociétés comme vous le savez... Par contre, pour les préfets, ces jetons sont payés par les communes ou les associations de communes. C'est vrai que si nous allons dans le sens que nous proposons, peut-être que les communes et les associations de communes diront que si l'argent va à l'Etat, eh bien, on va arrêter de donner ces jetons. Donc, à la fin de l'opération, ce sera une perte, d'autant plus qu'il y a des revendications de la part des préfets, M. le Député Doutaz l'a dit. J'ai eu l'occasion de les rencontrer au mois d'avril 2014 pour discuter de cette problématique; les préfets sont d'accord sur le fond. C'est vrai qu'il y a des revendications. J'ai adressé un courrier aux préfets la semaine dernière afin de rencontrer leur association avec ma collègue Directrice en charge des préfets pour essayer de trouver une solution. Nous proposons que les éventuelles indemnités de séances soient reversées à l'Etat et que, en contrepartie, les indemnités de frais des préfets soient augmentées. Il faut bien admettre que les 3500 frs, c'est certainement un petit peu bas. Donc, ce sont des travaux que nous devrons faire.

Je ne vais pas être plus long, car une grande majorité est d'accord avec ceci. Concernant l'intervention de M. Markus Ith, j'ai expliqué un petit peu la problématique: c'est vrai que nous sommes le seul canton romand, mais j'ai eu l'occasion de le dire à *Forums* au mois de janvier 2014, eh bien, l'application était claire. Celui qui applique la loi de manière claire, il n'a pas de problème. Ensuite, il y a des appréciations, mais chaque conseiller, chaque conseillère et chaque préfet a la responsabilité de ses déclarations.

Pour conclure, je vous cite simplement les quelques lois qu'il y a à changer, à commencer par la loi du 15 juin 2004 relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges, article 6. Je ne vais pas me prononcer plus longuement sur l'augmentation des salaires, puisque cela a été évoqué par M. le Député Peiry. Là-aussi, il faudrait modifier une loi, mais ce n'est pas dans les starting block pour l'instant. On l'a mis: quand la situation financière le permettra.

S'agissant des juges cantonaux, il faudra adapter en conséquence la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des Conseillers d'Etat, des préfets et des juges, articles 1 et 4. Ensuite, nous devrons modifier l'arrêté du 8 juillet 1997 sur la récupération des indemnités touchées par les collaborateurs de l'Etat, représentant celui-ci au sein des conseils d'administration, de fondation ou d'autres organes exécutifs des personnes morales, de droit privé ou public.

Et puis, nous devrons abroger une ordonnance et en adopter une nouvelle.

Pour terminer, l'ordonnance du 16 novembre 2010 concernant la rémunération des membres des commissions de l'Etat. Les conseillers d'Etat et les préfets ne perçoivent pas d'indemnité. Il y a été renoncé il y a de très longues années, donc ceci impliquera une modification de l'article 2 alinéa 3. A signaler, comme je l'ai dit, que la pratique des Conseillers ne touchait pas ces jetons.

Je vous recommande donc de voter dans le sens proposé par le Conseil d'Etat.

> Au vote, les conclusions du rapport 2014-DFIN-86 sont acceptées par 63 voix contre 15 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 62.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 14.

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 2.

Motion 2011-GC-42

(Les jetons de présence des magistrats représentant l'Etat doivent être reversés à l'Etat [M1129.11])¹

Prise en considération

> Au vote, la prise en considération de la motion 2011-GC-42 est acceptée par 62 voix contre 14. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi

(GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 62.

Ont voté non:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 14.

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 2.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2014-GC-123

(Loi sur le personnel de l'Etat [LPers])²

Prise en considération

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). J'avais déposé un amendement similaire lors de l'examen de la loi scolaire, car je trouve inconcevable que l'on puisse octroyer une autorisation d'enseigner sans avoir contrôlé au préalable s'il existait une interdiction de contact avec des mineurs. A l'époque, les explications du commissaire du Gouvernement pour refuser cet amendement étaient peu claires. Ce n'était pas vous, M. le Conseiller d'Etat, sinon nul doute que c'aurait été très clair.

Les explications peu claires, M. le Directeur de l'instruction publique, invoquaient notamment qu'il fallait une base constitutionnelle pour cela; ce qui n'est bien sûr pas le cas, comme le confirme la réponse du Conseil d'Etat à cette motion.

¹ Déposée et développée le 7 septembre 2011, BGC p. 1771; réponse du Conseil d'Etat le 4 avril 2014, BGC p. 3085.

² Déposée et développée le 3 juillet 2014, BGC p. 1988; réponse du Conseil d'Etat le 25 novembre 2014, BGC p. 3087.

Un autre argument invoqué lors des débats était que cet amendement était insuffisant, car il ne concernait que les enseignants. Cette insuffisance est maintenant comblée, avec cette motion qui touche tout le personnel de l'Etat. L'obligation d'exiger la présentation du casier judiciaire spécial au personnel de l'Etat en contact avec des mineurs est un outil supplémentaire pour une meilleure protection des enfants. Cette volonté a d'ailleurs bien été exprimée lors des récentes votations populaires par le peuple. Le principe de prévention doit prévaloir et je remercie le Conseil d'Etat de proposer l'acceptation de cette motion déposée avec notre collègue Albert Lambelet.

Quant à son application, notamment en ce qui concerne la délimitation des personnes en contact avec des mineurs, cette notion sera précisée par la législation fédérale. Je fais confiance au Conseil d'Etat pour une application cohérente au niveau cantonal.

Avec ces remarques, je vous remercie d'accepter cette motion.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Le groupe socialiste va soutenir majoritairement la motion qui nous est présentée aujourd'hui. Nous le faisons avec un enthousiasme plus que mesuré mais en accord avec la volonté populaire exprimée le 18 mai dernier à l'occasion de la votation sur l'initiative de la marche blanche, adoptée avec 63,5% des voix.

L'obligation de consulter le casier judiciaire du personnel amené à travailler régulièrement avec des mineurs est une mesure mais n'est qu'une mesure dont l'efficacité reste à démontrer. Cette motion porte dans son énoncé même plusieurs problèmes. Tout d'abord, qui sont les personnes touchées par la mesure proposée? Quelles sont les fonctions impliquant des contacts réguliers avec des mineurs?

On nous promet une définition plus précise à venir; il n'en demeure pas moins que la question reste ouverte et la perspective dans le flou, ceci avec le risque de stigmatiser négativement des corps de métier, des fonctions qui n'ont que peu à faire avec les mineurs.

Ensuite, la focalisation qui est faite sur la consultation du casier judiciaire est un peu naïve à notre sens. Cette consultation n'est pas en soi une panacée. Pour peu qu'une procédure judiciaire soit en cours, par exemple, le casier n'offrira pas d'inscription pertinente. Le casier judiciaire n'est pas la solution, la référence unique. Nous sommes et restons convaincus que la meilleure anticipation des délits contre les mineurs réside dans la prévention et la responsabilité d'information auprès des professionnels concernés, et ceci dès la formation.

La consultation du casier judiciaire est une chose, une démarche administrative, formelle, mais la création d'une plateforme de conseils à l'intention des fonctions ayant ces contacts avec les mineurs constituerait une vraie mesure. Elle permettrait de soutenir le personnel concerné dans l'adéquation des gestes et des paroles lorsqu'on travaille au côté des mineurs et elle pourrait aussi permettre la divulgation d'actes jugés déplacés avant qu'un délit n'intervienne, avant qu'il ne soit trop tard.

Nous appelons la création d'un tel instrument de nos vœux et nous allons d'ailleurs déposer prochainement un postulat à ce sujet précisément.

Avec ces précisions et considérant que la consultation du casier judiciaire n'est qu'une mesure parmi d'autres, nous soutiendrons majoritairement cette motion.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Je n'ai absolument aucun lien d'intérêt avec l'objet traité maintenant.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, avec une extrême minutie, a étudié la motion déposée par nos collègues Nicolas Kolly et Albert Lambelet. La conclusion est la suivante: notre groupe vous demande de ne même pas entrer en débat, tant la motion est claire et précise, et vous demande, de ce fait, de l'accepter à l'unanimité.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Kinder brauchen Schutz. Der administrative Aufwand und der Eingriff in die persönliche Vertraulichkeit sind somit problemlos gerechtfertigt. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt deshalb die Motion einstimmig.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je vais essayer de battre le record d'intervention du député Markus Bapst.

Le groupe libéral-radical soutient cette motion; passer de la forme potestative à une obligation est un principe de précaution nécessaire dans l'intérêt des enfants et permet ainsi une uniformisation des pratiques au sein des services de l'Etat, fondée sur une base légale sans équivoque.

Pour ces raisons, nous soutenons cette motion.

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). La motion qui nous est soumise aujourd'hui vise à instaurer l'obligation de consulter le casier judiciaire spécial avant l'engagement du personnel appelé à avoir des contacts réguliers avec des mineurs. La modification proposée s'avère difficile à appliquer. Quel est le personnel concerné? Les enseignants? Les éducateurs? Le personnel soignant et médico-technique? Les pédiatres? Les ambulanciers? Les catéchistes? Les logopédistes? Les psychomotriciens? Les stagiaires? N'oublions pas les autres personnes également concernées par les problèmes de violence ou autres formes d'abus, notamment les personnes souffrant de handicap, les personnes âgées et les femmes. Comment assurer une protection à toutes ces personnes?

Si nous sommes tous d'accord sur l'importance de protéger les enfants contre la violence et la pédophilie, nous pensons que la mesure proposée dans cette motion n'aura qu'un impact fort minime. L'étude suisse Optimus sur les violences sexuelles sur les enfants et les jeunes, publiée en 2012, révèle que les enfants d'âge préscolaire sont majoritairement abusés par leur entourage familial, que les filles de 12 à 17 ans sont le plus exposées aux abus et que les abus dans cette tranche d'âge sont principalement effectués par des adolescents. Ces jeunes délinquants sexuels exercent souvent d'autres formes de violence et sont, eux aussi, victimes de violence à la mai-

son. Les jeunes qui sortent souvent, qui surfent sur Internet ou consomment de la drogue ont également plus de risques d'être victimes d'abus sexuels. De nombreux abus sont encore trop souvent tus. Une nouvelle forme de violence se développe, la cybervictimisation ou diffusion d'images sur le Net.

Le thème de la violence est un grand sujet politique, qui concerne toute notre société et implique des mesures concrètes de lutte contre toute forme de violence. Dans les EMS fribourgeois, chaque collaborateur signe une charte, où il s'engage à dénoncer toute forme de maltraitance. Cette mesure n'empêche pourtant pas les dérapages. Assurer de bonnes conditions de travail et la formation continue des soignants favorisent la bientraitance. Les enfants qui connaissent leurs droits sont mieux protégés. Pour agir contre les abus, le domaine de la prévention doit être soutenu et développé.

Voici quelques-unes des mesures préventives recommandées par Optimus:

1. les cours d'éducation sexuelle adaptées à l'âge de l'enfant;
2. la prévention des agressions sexuelles entre adolescents;
3. prévenir la cybervictimisation en renforçant les compétences des parents et des jeunes;
4. détecter les familles à risques et favoriser les interventions précoce dans le milieu familial;
5. soutenir les écoles dans le dépistage de la violence;
6. étayer les projets de prévention de maltraitance.

Les mesures de protection de la maltraitance et des abus doivent s'étendre à la protection de toutes les personnes vulnérables. La prévention doit être soutenue et développée. J'espère pouvoir compter sur votre soutien lorsqu'il s'agira d'allouer des moyens aux mesures de prévention préconisées en la matière.

Godel Georges, Directeur des finances. Tour d'abord merci à l'ensemble des députés qui entrent en matière. Je crois pouvoir dire que ce sera presque l'unanimité, mais c'est vrai qu'il y a quelques remarques ou quelques hésitations.

Permettez-moi de dire à M. le Député Kolly: «Merci pour les fleurs, que je transmettrai à mes collègues du gouvernement, parce que c'est une réponse du gouvernement et pas du Directeur des finances.» C'est vrai que les fleurs sont chères actuellement, donc cela a une certaine valeur!

En ce qui concerne les différentes remarques, que je peux comprendre, c'est vrai, il vaut mieux faire de la prévention. Il vaut mieux prévenir que guérir, mais j'ai bien entendu le plaidoyer de M^{me} la Députée Baechler: très grand programme. J'ai bien entendu qu'il faudra mettre des moyens à disposition. Vous les connaissez, ces moyens. Je pense qu'il faudra aussi prendre des décisions en connaissance de cause. Quant à savoir qui devra, pour qui on devra consulter ces casiers judiciaires spéciaux, vous aurez l'occasion lorsque nous présenterons la loi de vous prononcer.

Par conséquent, je vous demande, comme le Conseil d'Etat vous le propose, d'accepter cette motion. Nous attendrons

évidemment les dispositions d'exécution de la Confédération pour pouvoir vous présenter une modification de la LPers.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 73 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butt (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrin (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtn O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzen (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP).
Total: 73.

S'est abstenue:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

- La séance est levée à 11h47.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—